

Bazoilles sur Meuse



34^{ème} Edition
Bulletin Municipal 2022



Le Maire,
 Les Adjointes,
 Les Conseillers Municipaux
 Vous souhaitent
 une bonne année

2023

Table des matières

| | |
|---|----|
| EDITORIAL | 3 |
| ETAT CIVIL 2022..... | 4 |
| COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DE BAZOILLES SUR MEUSE..... | 5 |
| Compte rendu de la séance du 10 Février 2022 | 5 |
| Compte rendu de la séance du 7 avril 2022 | 8 |
| Compte rendu de la séance du 19 mai 2022..... | 12 |
| Compte rendu de la séance du 22 juin 2022 | 16 |
| Compte rendu de la séance du 29 juillet 2022 | 18 |
| Compte rendu de la séance du 20 octobre 2022..... | 21 |
| BUDGET | 24 |
| SOLIDARITE ET GENEROSITE POUR L'UKRAINE | 25 |
| CONSEQUENCES DE LA SECHERESSE..... | 27 |
| BILAN FORESTIER 2022 | 28 |
| EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DES VOSGES..... | 29 |
| TRAVAUX REALISES | 32 |
| Création d'un site internet pour la commune..... | 32 |
| Local communal : aménagement | 32 |
| Salle polyvalente : remplacement des chaises et de la vaisselle | 32 |
| Création d'un Pumptrack | 32 |
| Travaux logements communaux | 33 |
| Toiture garage logement Presbytère | 33 |
| Intervention sur les cadrans d'horloge de l'Eglise..... | 33 |
| Conseil Municipal des Jeunes | 34 |
| Chemin de la voie le Loup | 35 |
| Eclairage Public Sentier du Pâtis | 35 |
| LES ASSOCIATIONS..... | 36 |
| Société communale de chasse « La St Hubert » de Bazoilles sur Meuse | 36 |
| Association de Pêche et de défense du barrage de Bazoilles sur Meuse..... | 37 |
| Association Familles Rurales..... | 38 |
| Association Sport et Culture | 39 |
| Association Football club de Bazoilles sur Meuse | 41 |
| LES MANIFESTATIONS | 42 |
| Fête de la musique | 42 |
| Rendez-vous avec les voitures anciennes le 2 juillet | 42 |
| Fête du 14 juillet | 43 |
| Balade de la Vallée de la Meuse | 43 |
| Cérémonie du 11 novembre | 44 |
| Le repas des anciens le 11 novembre..... | 44 |
| Soirée « Beaujolais nouveau » le 19 novembre | 45 |
| NOTRE DOSSIER : | 46 |
| L'eau, la vie | 46 |
| LA FORGE DE BAZOILLES | 48 |
| PROJETS | 50 |
| Périscolaire..... | 50 |
| Adhésion à la CAF..... | 51 |
| Travaux sur RD 74 A, route de Fréville..... | 51 |
| Rue de la Croisette..... | 51 |
| Création de sentiers de randonnée..... | 51 |
| Création d'une nouvelle association | 52 |
| OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT | 53 |

L'an passé à la même période, après que nous ayons subi deux années de pandémie, j'avais l'espoir d'un retour à une vie « normale » au printemps. C'était sans supposer une guerre en Europe avec ses conséquences humaines et économiques à laquelle il faut ajouter une sécheresse historique préoccupante pour nos ressources en eau. Deux calamités qui obscurcissent l'avenir et pourraient saper notre moral. Cependant, restons optimistes nous ne sommes pas les plus à plaindre. Cette année nous avons pu renouer avec les festivités et animations envisagées pour le bonheur de tous.

Comme vous pourrez le lire dans les pages suivantes le conseil municipal a travaillé à l'avancement des projets à moyen terme tels que le bâtiment du périscolaire, l'aménagement de la RD74A en traversée de village et l'enfouissement des réseaux électriques route de Liffol-le-Grand pour lesquels nous avons pu obtenir des subventions du S.D.E.V (Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges), du département, de la région et de l'état. Nous travaillons également sur des projets à plus long terme comme la création d'un point multi-services.

Des travaux ont été réalisés cette année : Aménagement du local communal qui est maintenant fonctionnel ; réalisation du pumptrack cofinancé par l'ANS (Agence Nationale du Sport) ; Rénovation des logements communaux ; Sécurisation des bas-côtés de la route de Brechaincourt ; Eclairage public de la rue de la Croisette et du sentier du Pâtis.

2023 sera l'année de la concrétisation de deux projets majeurs : De janvier à avril l'aménagement de la rue de la Croisette, qui avait été engagé par le conseil précédent, suivi de la réalisation du bâtiment du périscolaire d'avril à septembre. Compte-tenu de l'envolée des prix des matériaux, conséquence directe ou indirecte de la guerre en Ukraine, nous avons dû retravailler ces deux projets afin d'en contenir les budgets sans dégrader le résultat final.

Concernant la vie de la commune :

- 2023 verra le renouvellement du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) au printemps. Les conseillers actuels pourront se représenter et nous souhaitons accueillir de nouveaux candidats désirant participer à la vie de la commune.

- La traduction du livre de Peter VEWER concernant l'hôpital américain de Bazoilles-sur-Meuse lors de la première guerre mondiale est achevée et nous devons maintenant y adjoindre nos documents sur le village à la même période.

- Les panneaux des chemins de la vallée de la Meuse sont en cours de renouvellement.

- Sur les deux circuits de randonnée envisagés sur la commune avec le concours du club vosgien et de la CCOV, celui qui emprunte les chemins de l'Association Foncière pose problème et doit être revu dans son tracé.

Tout le conseil municipal a le souci du bien être de chacun des habitants.

Je tiens à remercier personnellement et au nom de la commune nos élus de la CCOV, du département, de la région et nos représentants de l'état. Ils nous soutiennent dans nos projets et nos réalisations. Mme le préfet Valérie MICHEL-MOREAUX ; M. Daniel GREMILLET, Sénateur des Vosges et Vice-Président de la Région Grand Est ; M. Jean HINGRAY, Sénateur des Vosges ; M. Jean ROTTNER, Président du Conseil Régional du Grand Est ; M. François VANNSON, Président du Conseil Départemental des Vosges ; M. Dominique PEDUZZI, Président de l'Association des Maires des Vosges ; M. Simon LECLERC, Vice-Président au Département et Président de la Communauté de Commune de l'Ouest Vosgien. Leur engagement nous est indispensable.

Chers habitants nous vous remercions du soutien et de la sympathie que vous nous témoignez et je vous souhaite personnellement et au nom de tous les conseillers de très agréables fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux pour 2023.

Votre Maire, Bruno ORY

Naissances

| | |
|-----------------------|-------------------------|
| Noé RENAUT | né le 24 janvier 2022 |
| Lison RASPADO ROUSSEL | née le 4 mars 2022 |
| Ivy RASPADO ROUSSEL | née le 4 mars 2022 |
| Léna DUMET | née le 11 avril 2022 |
| Manoa CORNET | né le 25 mai 2022 |
| Louena PETITDEMANGE | née le 14 août 2022 |
| Maho JANEL | né le 13 septembre 2022 |
| Judyte GAUNÉE | née le 6 octobre 2022 |
| Pablo MORETTI | né le 12 octobre 2022 |
| Théo FLEURY | né le 11 octobre 2022 |
| Mathéo FLEURY | né le 11 octobre 2022 |

Mariages

| | |
|--|--------------------|
| BOURGEOIS Cédric et MOLINARI Ghislaine | le 21 mai 2022 |
| THIEBAUT Paul et JUBERT Jessica | le 11 juin 2022 |
| MAYER Alain et MERLIN Carine | le 18 juin 2022 |
| BAMBA Moussa et NTUMBA Agnès | le 6 août 2022 |
| PIERRAT Daniel et MENNETRIER Estelle | le 22 octobre 2022 |

Décès

| | |
|---|----------------------------------|
| MURAT Lorraine | le 13 janvier 2022 |
| PETITDEMANGE née MAUCOTEL Marie-Thérèse | le 9 février 2022 |
| DITTLY Claude | le 13 mars 2022 |
| BRANDEBOURG Michel | le 14 mai 2022 |
| ADAM Jean-Pierre | le 16 mai 2022 |
| LAURENT Francis | le 16 juillet 2022 |
| TONITTO Yves | le 1 ^{er} novembre 2022 |
| SCHIARATURA Thérèse | le 11 décembre 2022 |

Pacs

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| MORTET Yvan et FIRMERY Rachel | le 20 février 2022 |
| BOTTIN Dylan et HEMARD Coralie | le 3 mars 2022 |
| LUCOT Hugo et CHRISTOPHE Laura | le 30 juillet 2022 |
| BILLON Frédéric et MOCQUET Carine | le 4 novembre 2022 |

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DE BAZOILLES SUR MEUSE

Compte rendu de la séance du 10 Février 2022

Présents : MM. CHACON José — FERY Jean-Paul - KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - PERREY Peggy - RENAUT Delphine

Excusés : M. LARBAOUI Julien – M. CLAUDE Fabien donne pouvoir à M. ORY Bruno

Le conseil nomme M. MULLER Michel pour être secrétaire de séance.
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Demande de subvention pour le projet du pumtrack

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal le programme de subvention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre des 5.000 équipements sportifs de proximité. L'ANS offre une subvention de 50 % à 80 % du montant H.T. des travaux pour la création d'équipement sportif de proximité. Etant donné que le montant minimal de subvention est de 10.000 €, le projet actuel n'est pas assez important pour entrer dans ce programme.

En conséquence, M. le Maire a demandé la rectification du devis de LAURENT TP qui proposait une surface roulable de 244 m² (piste de 120 m de long). Cette surface a été doublée sachant que le terrain le permet. Le nouveau devis s'élève à 22.385 € HT, enrobé compris, pour 480 m².

M. le Maire propose également de compléter le projet en incluant :

- Une clôture : le devis s'élève à 14.414 € H.T pour 100 mL de clôture.
- L'éclairage : le devis s'élève à 8.000 € HT pour l'installation de 4 points lumineux afin de couvrir l'ensemble de l'équipement et son accès.

Soit un projet total de 44.799 € HT

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention à hauteur de 80 % du montant des travaux H.T pour le projet du pumtrack auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre des 5.000 équipements sportifs de proximité sur la base de ces nouveaux devis.

M. le Maire précise que de cette façon, le reste à charge pour la commune sera sensiblement identique au projet de base mais avec l'équipement plus développé.

M. le Maire fait part au conseil d'une demande de l'association Sports & Culture concernant l'installation de tables de ping-pong en lieu et place du City, derrière la salle polyvalente.

Etant donné les nuisances sonores engendrées par le City, il est demandé que les riverains soient consultés afin d'émettre un avis sur le projet. Il sera également posé la question aux riverains d'acquiescer cette parcelle si ce terrain multisport venait à être supprimé.

Demande de subvention projet aménagement de la RD74A dans le village

M. le Maire informe le conseil qu'après avoir proposé le projet au département des Vosges, une nouvelle réunion a eu lieu le 21 Janvier 2022 en présence de la commission voirie, du département et du maître d'œuvre (VRD). Certains points ont été revus. Après avoir soumis au conseil le projet remanié, le montant du nouveau projet s'élève à 142.800 € HT. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à M. le Maire pour solliciter toutes les subventions mobilisables (DETR, Département, Amende de police, Région).

Demande à la Manoise de réfection de la conduite d'eau potable avant les travaux d'aménagement

M. le Maire informe le conseil municipal de son intervention auprès de la Manoise pour les prévenir de travaux de voirie par le département le long de la RD74A. Le réseau d'eau est vétuste, occasionnant de nombreuses casses et fuites d'eau. Après délibération, le conseil municipal sollicite la réfection de la conduite d'eau, de la fresque jusqu'à l'école, sur la RD74A et demande à la Manoise d'inscrire ces travaux d'amélioration dans leur programme de travaux. Le conseil souhaiterait que ces travaux soient réalisés avant la couche de roulement.

Vente de terrains aux riverains de la desserte Vieux Prés / Tannerie

M. le Maire présente aux membres du conseil le projet de découpage des accotements de la nouvelle desserte Vieux Prés. Il est proposé aux riverains d'acquiescer la partie du terrain jouxtant leur parcelle.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, confirme le prix de vente à 11 €/m² et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs.

Proposition de cession de chemins de l'AFR

M. le Maire soumet aux membres du conseil municipal la proposition du bureau de l'Association Foncière de Remembrement. En effet, après avoir fait le point sur les chemins appartenant à l'AFR, le bureau s'est rendu compte que certains chemins avaient été cédés à la commune dans les années passées, mais que les actes de cession n'avaient pas été réalisés.

Après délibération, le conseil municipal accepte la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles (chemins) actées jadis :

- ZA 20 en partie chemin dit Haut chemin du bois les Prêtres (du croisement du chemin des minières jusqu'à la route de Liffol). A diviser cadastralement.
- ZB 27 + ZB 34 la Charmaille : chemin des minières (de la RD74 au croisement du chemin de devant le Bois les Prêtres)
- ZC 48 + ZC 84 Haut de la Côte (chemin en haut de Binabois qui repart vers la voie ferrée pour transit ferroviaire GSM)
Il accepte également la proposition de cession d'autres chemins :
- ZB 28 la Charmaille : chemin dit du Corroy (part du chemin des Minières et arrive au bois communal,
- ZE 36 Combe de Circourt : chemin de Pompierre et de Corvée-la-Dame, (bois Chalmont entre deux parties du Chemin rural 36)
- ZH 37 Grand Pâtis : chemin dit du grand Pâtis (chemin de randonnée le long de la Meuse sous la ligne de chemin de fer)
- ZI 33 Pré l'âne : continuité du chemin dit de Grand Pâtis (chemin de randonnée)

N'apportant pas d'intérêt particulier à la commune, il n'accepte pas la rétrocession des chemins :

- ZC 38 Binabois : chemin dit de la Queue l'Ane (du parking en bas de Binabois au bois communal).
- ZE 14 Vieux prés : chemin dit de la Tannerie (au bout de la rue de la Tannerie).

L'AFR demande également que ces chemins continuent à être entretenus et restent accessibles aux propriétaires riverains sans entrave.

Le conseil municipal demande à ce que les chemins rétrocedés soient entretenus avant cession.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs.

Proposition achat de terrain pour futur cimetière

M. le Maire fait part au conseil municipal d'une réunion avec M. et Mme PHULPIN, représentant la SCI du Moulin. Après proposition d'achat au tarif de 3,81 € / m², la SCI souhaite vendre à 4,80 € /m². Après discussion, une offre a été faite au prix de 4,30 €/m² pour acquiescer environ 7.500 m² de la parcelle ZE 147. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de surseoir à l'achat du terrain afin de répondre à d'autres priorités.

Tarifs 2022

Le conseil municipal reconduit les tarifs pour 2022 comme suit :

- **Affouages** : Pour la saison 2022/2023 : 6 € le stère sans taxe
- **Cantine** : * Repas : 4,50 €
* Péri-scolaire : 1,50 € le matin (7h30 à 9h00) et 2 € le soir (16h30 à 18h30)
- **Cimetière** :
 - Concession 30 ans : 150 €
 - Concession 50 ans : 250 €
 - Concession perpétuelle : 600 €
Un seul emplacement (2x1m) pourra être délivré par famille.
- **Colombarium** : tarif unique de 800 € pour 30 ans
- **Salle de la Bergerie** : cette salle n'est plus louée. Elle est attribuée à Familles Rurales pour ses rencontres et occasionnellement pour des réunions communales ou de syndicats.
- **Salle Polyvalente** : cette salle n'est plus louée aux personnes extérieures au village
Pour les habitants du village uniquement :
 - Pour une journée : 150 €
 - Pour 2 journées : 200 €
A rajouter 80 € de nettoyage de la salle pour chaque location

- Pour les enterrements au cimetière de Bazoilles : Gratuit
- Pour les associations du village : Gratuit (+vaisselle gratuite) (casse et ménage en sus)
- Pour les associations de l'extérieur : 1 journée : 50 € (+ ménage de 80 €)

La vaisselle est fixée à 1,50 € / personne. La vaisselle cassée ou manquante sera facturée.

La consommation électrique sera relevée avant et après la location, puis facturée au prix du tarif bleu EDF en vigueur

La caution reste fixée à 300 €, une attestation d'assurance villégiature devra être souscrite.

Le city et l'aire de jeu ne font pas partie de la location de la salle.

Modification des statuts de la CCOV

M. le Maire fait part au conseil municipal de la délibération en date du 22/12/2021 de la CCOV pour une demande de modification de statuts :

La préfecture des Vosges a récemment sollicité la CCOV afin de conclure un Contrat de Sécurité Intégrée (CSI). Ce CSI, déjà présent autour des agglomérations d'Epinal et de Saint-Dié, permet de mobiliser des ressources autour de trois axes :

- Prévention des addictions,
- Détection et prévention des violences faites aux enfants
- Continuum de sécurité

Le CSI intégrera le conseil intercommunal de prévention de la délinquance (CISPD) que la CCOV anime depuis 2019. Ce contrat portera sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Afin de conclure et de mettre en œuvre ce contrat, la CCOV doit, au préalable, en prendre la compétence au sein de ses compétences facultatives. Cette compétence se limite strictement au CSI et ne concerne ni les polices municipales, ni les systèmes de vidéo-surveillance qui resteront communaux.

Il est également proposé une mise à jour des statuts actuels avec deux modifications demandées par la Préfecture :

- Suppression de la compétence transport scolaire devenue strictement régionale
- Inscription des campings et aires de camping-car intercommunales dans les compétences facultatives et non plus dans la compétence « tourisme »

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la modification de ces statuts.

DIVERS

- **Relais TDF** : Suite à l'étude de loyer proposée par le bureau JFG consulting, M. le Maire a contacté TDF pour demander la valeur de location des opérateurs présents sur le pylône (FREE et ORANGE). La référente lui a confirmé connaître le démarchage de JFG Consulting. Elle a précisé qu'il n'y aura pas d'autres opérateurs sur le pylône puisque ORANGE transmet pour les autres (New Deal). Si certaines communes revoient à la hausse les loyers, d'autres en cas de litige voient le pylône déplacé et perdent ainsi le revenu de location. Compte-tenu des informations, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de JFG Consulting.

- **Formation Elus** : M. le Maire indique au conseil leur avoir envoyé de la documentation pour leur permettre, de réaliser des formations en tant qu'élus.

- **Abribus sur la RD74, côté Neufchâteau** : M. le Maire fait part au conseil que l'abribus sur la route de Neufchâteau est détérioré (tags). Il est proposé de changer le plexiglass et vernir le bois après l'avoir poncé.

Mme RENAUT propose de réunir à la demande des volontaires du conseil et/ou habitants intéressés pour exécuter ces rénovations dégageant ainsi du temps à notre employé communal. La proposition est accueillie avec enthousiasme par le conseil et d'autres travaux pouvant entrer dans ce cadre sont évoqués :

- Le nettoyage et la peinture des grilles sur le pont de la Voie le Loup (garde-corps au-dessus du pont de la voie ferrée)
- L'entretien des berges de la Meuse de la place des marronniers au pont des cras (pont sous la voie ferrée route de Pompierre)
- L'entretien des huisseries de la Mairie.

...
Une liste de travaux à réaliser sera établie et proposée aux volontaires.

Séance levée à 22 heures 23.

Compte rendu de la séance du 7 avril 2022

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - RENAUT Delphine

Excusés : M. LARBAOUI Julien donne pouvoir à M. MULLER Michel – M. FERY Jean-Paul donne pouvoir à M. ORY Bruno – Mme PERREY Peggy donne pouvoir à Mme RENAUT Delphine

Le conseil nomme Mme BABIC Lorraine pour être secrétaire de séance.
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Achat Terrain indivis DIDELOT rue du Château

M. le Maire fait part au conseil de la vente d'une partie de l'usine par les consorts DIDELOT. Lors de la demande d'urbanisme effectuée par le notaire, il s'est avéré que certaines parcelles débordent sur la route (rue du Château et rue sous la Ville). La vente étant bien engagée, nous avons fait la proposition au futur acheteur (LAVAUX Laurent) de mettre à jour le cadastre pour intégrer correctement ces surfaces dans le domaine public. Ce dernier accepte de nous céder ces surfaces représentant environ 100 m², à l'euro symbolique.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre en charge la division de la parcelle E 1118 par un géomètre et fixer la limite du domaine public.
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'achat à l'euro symbolique de la parcelle E 535 et E 1118 en partie.
- De mandater les frais inhérents à cette affaire.

Convention CCOV et Club Vosgien pour sentiers de randonnée

M. le Maire fait part au conseil municipal du projet de sentiers de randonnée et du tracé de 2 chemins retenus : un dans les bois communaux et l'autre sur une partie des chemins de la Vallée de la Meuse. Les panneaux d'informations seront pris en charge par la Communauté de Communes et le balisage par le Club Vosgien. Pour se faire, une convention est nécessaire pour fixer le cadre de ce projet et les obligations de chacun.

La CCOV achète et implante les panneaux et peut bénéficier d'une subvention européenne. Le Club Vosgien balise les chemins. L'entretien sera fait par la commune. En cas de dégradation, les frais seront partagés à moitié entre la commune et la CCOV.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention susvisée. Mme Renaut indique que le Conseil des Jeunes (CMJ) souhaite participer à la mise en place du balisage.

Remboursement frais voyage Ukraine

Suite à la collecte de dons en faveur des réfugiés ukrainiens, M. RAGUE Alain et M. HEYOB Francis se sont chargés de l'acheminement au plus près de la frontière ukrainienne.

Les frais occasionnés par ce voyage ont été payés sur leurs deniers personnels. M. le Maire leur a proposé de rembourser leurs frais.

M. HEYOB qui a proposé d'acheminer les colis ne veut pas être remboursé de ses frais d'essence, mais indique que s'il y avait une nouvelle collecte, il souhaiterait être remboursé.

M. RAGUE Alain qui l'a accompagné a quant à lui payé les frais de restauration et d'hôtel, pour un montant total de 240 € (justificatifs fournis).

Après délibération, à l'unanimité (M. RAGUE ne vote pas), le conseil municipal décide de rembourser à M. RAGUE ces frais pour la somme de 240 €.

Validation des projets en cours

Rue de la Croisette : les travaux d'enfouissement sont terminés. La réception a eu lieu ce matin. Pour la voirie l'Ets CALIN est retenu depuis septembre 2021. Les travaux pourront commencer prochainement. Les subventions sont accordées.

Rénovation Thermique de l'école :

M. le Maire rappelle au conseil municipal les travaux prévus dans le projet de rénovation thermique de l'école et où en sont les subventions.

La base du projet est chiffrée de 187.272,37 € HT, comprenant l'isolation par l'extérieur du bâtiment existant, le changement du chauffage (chaudière à pellets ou plaquettes), des radiateurs, des lumières, l'installation d'une VMC double flux et le changement de fenêtres.

Une subvention DSIL a été obtenue représentant 40 % de 182.000 €. Pour obtenir une aide de Climaxion, il faut pouvoir justifier d'un bouquet de 2 travaux parmi ceux-ci : isolation du sol, du plafond, par l'extérieur, changements des menuiseries. Ne pouvant pas réaliser une isolation par le sol, celle du plafond étant faite depuis quelques années, il ne reste plus que l'isolation par l'extérieur et les fenêtres.

L'autofinancement serait de 53.600 €.

Après réflexion et malgré le fait que les menuiseries de 15 ans, soient en bon état, le conseil municipal à l'unanimité valide ce projet et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de ce projet. Pour la demande de subvention à Climaxion, les montants de travaux seront réévalués afin de prendre en compte l'augmentation des tarifs actuels et à venir.

Périscolaire / Cantine :

M. le Maire fait part des subventions déjà accordées (Département + CCOV et Région pour un total de 152.416 €) et de la décision imminente de la DETR pour 79.200 €. La subvention demandée au niveau Europe est toujours en cours, l'accord est conditionné à de nombreuses contraintes et cette aide ne peut se cumuler avec d'autres financeurs.

Le projet est estimé à 400.000 € HT (construction bois). Pour avancer dans le projet, le bois nécessaire au projet a été coupé. Pour notre commune, une partie des hêtres et des chênes déperissants qui devaient être vendus ont été mis de côté pour la construction. Après réunion avec la scierie Vosges Bois Développement, ces derniers peuvent préparer le bois nécessaire au charpentier si le projet se concrétise ou dans le cas contraire, vendre le bois en produits finis.

L'autofinancement de la commune serait de 168.000 €. M. le Maire propose :

- De solliciter la CAF pour obtenir une subvention. Cela sous-entend que les modalités de facturation aux familles devront changer pour intégrer le quotient familial et qu'il faudra respecter certaines règles plus contraignantes (nécessité d'un BAFD).
- De solliciter un emprunt de 150.000 € dès à présent avant une remontée des taux.
- De réaliser ce projet sur ces bases de bois local.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité donne pouvoir à M. le Maire pour lancer ce projet

Vidéo Protection :

M. le Maire soumet au conseil municipal le projet de vidéo-protection dont un dossier de subvention DSIL (40%) a été accordé sous l'ancienne municipalité. Le projet prévoyait des caméras de surveillance pour les bâtiments communaux (mairie + école + stade de foot + aire de jeux + monument aux morts) et une pour lecture de plaques d'immatriculation des voitures.

Le conseil municipal actuel a souhaité revoir ce dossier pour proposer uniquement des caméras à lecture de plaques aux 5 entrées du village. Des devis ont été faits pour connaître le coût. A ces devis, il faut ajouter l'alimentation électrique des caméras non prévue dans le dossier. L'enveloppe de travaux prévue à l'origine est dépassée.

Par ailleurs, de nombreux conseillers ne souhaitent pas l'installation de ces points de surveillance, qui n'empêchent pas les méfaits, et souvent ne peuvent être exploités.

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité de ne pas réaliser ce projet (5 pour - 9 contre).

Pumptrack :

M. le Maire rappelle que le dossier de subvention est demandé à l'ANS sur la base de 44.799 €. Le conseil municipal maintient à l'unanimité ce projet et donne pouvoir à M. le Maire pour valider les devis dès que la subvention sera accordée. Si la subvention est rejetée, le dossier sera réétudié.

Livre hôpital militaire :

M. le Maire fait part au conseil municipal que les droits d'auteur ont été réglés à l'éditeur américain. La traduction est en cours. Aucune subvention n'est possible pour la commune. Le conseil municipal, après délibération valide à l'unanimité le projet et confirme :

- l'impression de 1.000 exemplaires de 250 pages
- le tarif de 25 euros le livre

Il donne pouvoir à M. le Maire pour mandater et encaisser les frais afférents à ce projet.

Travaux à prévoir et demande de subvention

Local communal rue du Vieux Pont :

M. le Maire expose au conseil municipal les travaux de démolition qui ont été réalisés à l'arrière du local communal par l'entreprise LAURENT TP (coût 1.380 € TTC). Un mur de soutènement des jardins du Presbytère donnant sur le jardin de la famille RAOUL est bombé. Un devis a été fait pour refaire tout le mur

de soutènement qui surplombe le jardin RAOUL (montant : 25.000 € TTC). Après réunion de la commission bâtiment vendredi, il a été convenu de :

- o Refaire la clôture qui limite la propriété RAOUL et l'arrière du local
- o Refaire le mur de soutènement qui a été démolé avec l'arrière du local en aggro
- o Laisser le mur bombé en l'état pour l'instant
- o Sur les 2 ouvertures arrières, une sera refermée et l'autre ouverture sera aménagée pour la pose d'une porte métallique (JM et NOEL pour 3.080 € HT devis de juin 2021)

Le conseil municipal valide à l'unanimité et donne pouvoir à M. le Maire pour exécuter ces travaux.

Logement ancienne école RDC :

M. le Maire informe que suite au départ de la locataire Mme BERGER, des travaux de peinture et de changement de la moquette d'une chambre ont été réalisés par NEUF'1000 Services (coût : 2.925 € y compris les fournitures). La commission bâtiment propose le changement de la moquette de l'autre chambre par un revêtement plastique. Après délibération, le conseil municipal valide cette décision qui sera réalisée par NEUF'1000 Services pour la somme de 128 € de main d'œuvre à laquelle il faudra ajouter l'achat du lino.

Route de Brechaincourt :

M. le Maire soumet au conseil le devis de l'entreprise LAURENT TP pour la réfection des accotements de la route de Brechaincourt. Les travaux réalisés en 2019 n'ont pas tenu. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis s'élevant à 14.010,25 € HT. Une subvention peut être sollicitée auprès du Département des Vosges au taux de 18%. Après réflexion et sachant que la subvention potentielle serait absorbée par la hausse des tarifs d'enrobés, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas solliciter de subvention et de valider le devis.

Fresque :

M. le Maire fait part au conseil municipal que le devis demandé à l'entreprise TOLLLOT pour refaire le crépi de la fresque n'est toujours pas arrivé. M. le Maire soumet au conseil municipal la proposition de demander un devis pour installer des projecteurs sur le mur et/ou de soumettre une nouvelle fresque. Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal demande de réaliser des devis sur les 2 possibilités.

Aménagement de la RD74A :

M. le Maire indique au conseil municipal que le dossier de subvention est en cours auprès de la DETR et du Conseil Départemental des Vosges. Les services techniques de la Préfecture (DDT) imposent selon la loi d'Orientation des Mobilités du 24/12/2019 que les aménagements intègrent une trajectoire matérialisée pour les cycles et piétons. Ces observations seront revues avec le bureau d'études.

Tables et chaises salle polyvalente :

M. le Maire soumet un devis de l'Ets TOCQUARD pour le changement des chaises et tables de la salle polyvalente. Après délibération, le conseil municipal décide le changement des 150 chaises.

Achat de tonnelles pour manifestation :

M. le Maire soumet la proposition de Mme ETIENNE pour l'achat de tonnelles pour les manifestations de la commune. Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat de 2 grands et 2 petits barnums.

Illuminations Noël

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'achat de 5 nouvelles illuminations + prises pour la rue du Bas, du Lavoir, du Moulin et rue Neuve.

Feu d'artifice

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'Ets PREVOST de Nogent pour le feu d'artifice du 14 juillet 2022 pour la somme de 2.810 €.

Comptes Administratifs 2021

Commune :

Après présentation des Budgets Primitifs de l'exercice 2021 et des décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu les comptes administratifs de 2021, le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats ci-dessous et décide l'affectation des résultats comme suit :

Section de Fonctionnement :

| | | |
|--------------------------|----------|---------------------|
| Résultat antérieur : | + | 170.161,86 € |
| Résultat de l'exercice : | + | 108.624,61 € |
| Résultat 2021 : | + | 278.786,47 € |

Section d'Investissement :

| | | |
|--------------------------|---|--------------|
| Résultat antérieur : | - | 85.238,41 € |
| Résultat de l'exercice : | + | 109.561,99 € |

Résultat 2021 : + 24.323,58 €

| | | |
|-------------------------------------|---|---------------------|
| Restes à Réaliser Dépenses : | - | 172.000,00 € |
| Restes à Réaliser Recettes : | + | 68.000,00 € |
| Besoin de Financement Net : | - | 79.676,42 € |

Soit l'affectation des résultats suivante pour le BP 2022 :

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| Au 001 : R d'Inv | 24.323,58 € |
| Au 1068 : R d'Inv | 79.676,42 € |
| Au 002 : R de Fonct. | 199.110,05 € |

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire s'est retiré, et le conseil, sous la présidence de M. METZGER Olivier, a voté à l'unanimité (12 pour) le bilan ci-dessus qui est identique au compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil a ensuite validé à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessus qui sera à reporter au BP 2022 (Vote : 14 pour)

Forêt :

Après présentation des Budgets Primitifs de l'exercice 2021 et des décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu les comptes administratifs de 2021, le conseil municipal approuve les résultats à l'unanimité ci-dessous et décide l'affectation des résultats comme suit :

Section de Fonctionnement :

| | | |
|--------------------------|----------|---------------------|
| Résultat antérieur : | + | 204.955,56 € |
| Résultat de l'exercice : | + | 8.481,37 € |
| Résultat 2021 : | + | 213.436,93 € |

Section d'Investissement :

| | | |
|--------------------------|---|-------------|
| Résultat antérieur : | - | 2.031,51 € |
| Résultat de l'exercice : | - | 92.778,87 € |

Résultat 2021 : - 94.810,38 €

| | | |
|-------------------------------------|---|--------------------|
| Restes à Réaliser Recettes : | + | 60.000,00 € |
| Besoin de Financement Net : | - | 34.810,38 € |

Soit l'affectation des résultats suivante pour le BP 2022 :

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| Au 001 : D d'Investissement | 94.810,38 € |
| Au 1068 : R d'Investissement | 34.810,38 € |
| Au 002 : R de Fonctionnement | 178.626,55 € |

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire s'est retiré, le conseil, sous la présidence de M. METZGER Olivier, a voté à l'unanimité (12 pour) le bilan ci-dessus qui est identique au compte de gestion de la trésorerie. Le conseil a ensuite validé à l'unanimité (14 pour) l'affectation de résultat ci-dessus qui sera à reporter au BP 2022.

VOTE DES TAXES LOCALES 2022

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des taxes locales pour 2022 :
Taxe Foncière Bâtie : 13,30 % + 25,65% (taux du département en compensation de la perte de la TH)
Taxe Foncière Non Bâtie : 25,73 %
Soit un total de 204.399 € à percevoir, dont 43.567 € de FNGIR.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Budget Primitif 2022 Commune

M. le Maire propose le budget primitif suivant pour l'année 2022 :
En Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 792.938,05 €
En Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à 1.203.610,00 €
Le conseil accepte à l'unanimité le budget primitif présenté.

Budget Primitif 2022 Bois et Forêts

M. le Maire propose le budget primitif suivant pour l'année 2022 :
En Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 212.326,55 €
En Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à 104.810,38 €
Le conseil accepte à l'unanimité le budget primitif présenté.

Subventions 2022

- Fond de Solidarité Logement : 100 €
- Souvenir Français 50 €
- Comité d'Entreprise de SOREPLA : pour achat de 2 cuves de 1.000 l, soit 100 €.

Divers :

- Sortie école vers Médiathèque : le conseil municipal accepte de payer le transport des enfants de l'école qui doivent se rendre à la médiathèque avant la fin de l'année scolaire.
- Animation pêche : le conseil municipal accepte d'acquérir pour les enfants qui participeront à l'atelier pêche 15 cannes à pêche et le matériel adéquat.
- Bornes lumineuses sentier des Combelles : Le conseil municipal décide de ne pas ré-installer pour l'instant les bornes d'éclairage du sentier des Combelles, suite à l'abattage des arbres menaçants.
- Devis entretien espaces verts : Le conseil municipal accepte les devis de l'Ets PERREY FRERES pour l'entretien des espaces verts pour la somme de 5.990,40 € TTC (8 à 10 passages) et le devis pour l'entretien espaces verts (taille + entretien massifs et talus + désherbage cimetière) pour la somme de 5.565,83 € TTC.
- Vente terrain parcelle Rue des Vieux Prés : M. le Maire fait part au conseil municipal que 2 riverains ne souhaitent pas acquérir les parcelles limitrophes à la nouvelle voirie réalisée rue des Vieux Prés.

Séance levée à 23 heures 10.

Compte rendu de la séance du 19 mai 2022

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick -

Excusés : M. LARBAOUI Julien donne pouvoir à M. MULLER Michel – Mme RENAUT Delphine donne pouvoir à M. METZGER Olivier

Le conseil nomme Mme BABIC Lorraine pour être secrétaire de séance.
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Cession chemins d'Association Foncière

M. le Maire rappelle au conseil sa décision suite à la délibération du 10 février 2022 : la reprise des chemins d'AFR à la cote de la commune ne serait possible qu'à condition que ces dits chemins soient entretenus avant cession. Sachant que l'AFR n'aura pas le budget nécessaire, il demande au conseil d'accepter cette cession en l'état.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide, en complément de la délibération du 10 février 2022, d'accepter la rétrocession des chemins indiqués dans l'état où ils se trouvent.

Distraction de parcelles boisées du régime forestier

M. le Maire demande au conseil municipal de distraire (retirer) du régime forestier (soumis à l'ONF) deux parcelles :

- la parcelle ZC85 (petit bois en haut de la Côte de Binabeau) : les limites réelles du cadastre indiquent qu'une partie de 300 m² de la parcelle et le chemin d'AFR que la commune doit récupérer sont dans le champ voisin (parcelle ZC93). De plus, le bois qui est dessus est malade. Il est proposé de distraire l'ensemble de la parcelle du régime forestier afin qu'il ne soit plus soumis au régime forestier. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- la parcelle ZC77 (bois à flanc de coteau en montant Binabeau) : les limites du cadastre indiquent qu'une partie de 600 m² de la parcelle est non boisée et exploitée par le GAEC PERREY. Il est proposé au conseil de distraire cette surface qui sera déterminée par le géomètre selon la réalité du terrain afin de l'échanger dans le cadre du point suivant (échange PERREY). Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette distraction partielle.

Proposition d'échange de terrains

M. le Maire soumet au conseil municipal une proposition faite à la famille PERREY François pour obtenir une bande de 3 mètres de terrain le long de la rue de la Croisette.

Après les avoir rencontrés, M. le Maire et M. le premier adjoint soumettent l'accord conclue avec :

En échange de la part leur appartenant dans l'indivis du champ situé au-dessus de la rue de la Croisette, ils acceptent :

- Que leur soient laissés le surplus de terre des travaux du champ aux abords de la rue de la Croisette, la fourniture de piquets. A charge pour eux de remettre en place la clôture.
- Que la partie exploitée actuellement sur la parcelle communale ZC77 soit remise à la cote de l'indivis PERREY pour une surface d'environ 600 m² (bande de 15 m de large le long du champ ZC79)
- Que la partie du chemin cadastré ZC85, exploitée actuellement soit remise à la cote de l'indivis PERREY
- Que la bande de 2 mètres de large le long du chemin ZE15 exploitée actuellement soit remise à la cote de l'indivis PERREY
- Que le bail précaire de la parcelle ZH63 soit loué en bail à ferme aux noms de PERREY Freddy et Etienne.
- Qu'une convention à usage gratuit soit instaurée sur la parcelle ZE19. En contrepartie, les ayants-droit acceptent d'installer une barrière et un tourniquet pour permettre le passage des marcheurs ou cyclistes.
- Que toutes les poursuites actuellement en cours (appel chemin Petit Pont) soient levées. En contrepartie de ces 2 derniers points la commune s'engage à ne pas facturer les frais de justice de 1.500 € accordés par le tribunal.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces conditions (Mme PERREY Peggy ne vote pas). Il indique que les frais de bornage, découpage et frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Pour les autres héritiers de la parcelle le long de la rue de la Croisette, parcelle ZB12, le conseil municipal maintient sa délibération du 26 février 2021 pour l'acquisition au prix de 3,81 € / m².

Demande d'achat de terrains

Proposition de M. ORY Jordan : M.ORY Jordan propose d'acquérir les parcelles E408 + E 980, situées le long de la RD74, au bout de la rue des Combelles. Après délibération, le conseil municipal (M. ORY Bruno ne vote pas) accepte à l'unanimité la proposition d'achat de 450 €. Il sera nécessaire de découper cadastralement la partie de la parcelle E980 qui revient dans la rue des Combelles. Les frais de notaire et de géomètre seront réglés par M. ORY Jordan. M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Proposition de M. LAURENT Simon : M. LAURENT Simon relance sa proposition d'acquérir une partie de la parcelle E1082, le long de la ligne de chemin de fer, afin d'y faire son dépôt. La proposition lui avait été faite par l'ancien conseil au prix de 5 €/m².

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre la totalité du terrain qui longe la rue de la Gare, de la limite avec la propriété de M. PHULPIN au relais SNCF situé en haut du chemin de Mirandaine. Cela représente environ 2.800 m². Les frais de géomètre et de notaire seront réglés par M.

LAURENT Simon. Le conseil rappelle également que les frais de raccordement aux réseaux seront à la charge de l'acquéreur. M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Proposition d'achat de la maison PERREY rue du Vieux Pont/rue du Bas

M. le Maire fait part au conseil municipal de la proposition des héritiers de PERREY François pour vendre à la commune la maison située en-dessous de l'église au 2 rue du Vieux Pont cadastrée E655.

Ils proposent cette bâtisse pour 10.000 €.

M. le Maire soumet au conseil la possibilité de la démolir et d'y faire un parking. Après délibération, le conseil municipal est intéressé par cette proposition. Il donne pouvoir à M. le Maire pour solliciter des devis pour ce projet d'aménagement (démolition, crépi de la maison voisine, aménagement paysager).

Projet Périscolaire : propositions d'emprunts :

M. le Maire soumet au conseil municipal 3 propositions de banques pour emprunter 150.000 €. Après délibération, le conseil décide de retenir la proposition du Crédit Mutuel sur un emprunt à taux fixe de 1,10 % sur 10 ans (remboursement trimestriel de 3.965,18 €).

Par ailleurs, afin de ne pas grever la trésorerie de la commune durant les travaux, il est proposé de souscrire un emprunt court terme le temps de retoucher le FCTVA et les subventions. Le CCM propose un taux de 0,85% pour un prêt jusqu'à 242.000 €. Les intérêts ne seront facturés que sur les montants retirés.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité accepte ces propositions et donne pouvoir à M. le Maire pour signer ces offres avec le Crédit Mutuel.

Travaux Rue de la Croisette : Avenant CALIN

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à une rencontre avec le directeur de l'entreprise CALIN chargée de réaliser la voirie rue de la Croisette, ce dernier nous a sollicités dans le contexte actuel inflationniste et de crise, pour revoir les indices de révision des prix. Après approbation par la commission voirie, le conseil municipal accepte, après délibération, à l'unanimité de faire appliquer l'actualisation des prix. Il accepte l'avenant proposé par le bureau d'études fixant les modalités d'actualisation des prix vue avec la commission et l'entreprise. M. le Maire est autorisé à le signer.

M. le Maire indique également que l'ordre de service pour préparation (1 mois) sera lancé fin mai 2022. L'entreprise interviendra début juillet.

Adhésion au dispositif de centrale d'achat avec la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien

M. le Maire soumet au conseil municipal la proposition de la CCOV pour adhérer à un service mutualisé d'achat au sein de la communauté de communes. Cette centrale d'achat permet la réalisation de travaux, l'acquisition de fournitures ou de services (exemples ; entretien des voiries, fourniture et pose de signalisation horizontale, fourniture de sel de déneigement, fourniture de radars pédagogiques, fourniture de "feu récompense", services de maintenance aux bâtiments, contrôles réglementaires, contrôle bornes incendie, contrôles de structures des aires de jeux, fourniture d'illuminations de Noël, prestation de pose et dépose d'illumination de Noël, entretien lagunage et filtres à roseaux, fourniture de matériel d'entretien d'espaces verts, ...)

La convention d'adhésion formalise les rapports entre ses adhérents et les titulaires des marchés gérés par la CCOV. L'adhésion est gratuite.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de donner pouvoir à M. le Maire pour signer cette convention et d'utiliser ce service si le besoin s'en fait nécessaire.

Renouvellement délégation éclairage public au SDEV

M. le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de renouvellement de la compétence Eclairage public du SDEV pour la maintenance du réseau.

Le SDEV propose 3 possibilités :

- Soit ne pas déléguer cette compétence au syndicat
- Soit déléguer au syndicat l'investissement en matière d'Eclairage Public, en conservant la gestion de la maintenance
- Soit déléguer au syndicat l'investissement et la maintenance du réseau.

Ces dernières années, la commune avait choisi la 3e possibilité.

Ainsi, c'est le SDEV qui gère les travaux d'investissement, se charge de solliciter les subventions, réalise les travaux et nous demande la quote-part résiduelle.

Au niveau de l'entretien, c'est le syndicat qui consulte, détermine et fixe les règles pour la maintenance de l'EP. Il prend également en charge 50 % du coût de la maintenance.

Il réalise surtout les réponses au DICT, c'est-à-dire déclarer, suite aux demandes des entreprises qui réalisent des travaux sous-terrain ou aérien, l'endroit où sont situés les réseaux.

Pour le prochain contrat de maintenance, le syndicat propose de reconduire sa délégation.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle son adhésion à ces délégations.

Règlement Général de Protection des Données : Convention CDG

M. le Maire expose au conseil municipal la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges et celui de Meurthe-et-Moselle, pour fournir conjointement à leurs collectivités, une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité demande :

- D'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- De désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

SPL X-Démat : validation des rapports de gestion 2020+2021 :

M. le Maire soumet au conseil la proposition de validation des rapports de la société SPL XDémat, dont la commune est actionnaire par le biais du Conseil Départemental des Vosges pour lui fournir les logiciels nécessaires à la dématérialisation des actes et la signature numérique. Les rapports de gestion des années 2020 et 2021 doivent être soumis au conseil. Le conseil municipal valide à la majorité (12 pour – 2 abstentions).

Divers :

- **Commande groupée de fuel avec les habitants** : le conseil municipal accepte la proposition de réaliser un groupement de commande pour l'achat de fuel domestique avec les habitants. Une information sera passée prochainement pour leur proposer d'adhérer à ce groupement et permettre un tarif préférentiel.
- **Vitesse dans le village** : le conseil municipal accepte que soit posé un coussin berlinois (ralentisseur), au carrefour de la rue du Château, rue Neuve et rue sous la Ville. Il sera installé rue sous la Ville, au niveau du cédez le passage qui n'est pas respecté.
Une autre demande a été faite pour faire ralentir la vitesse route de Pompierre. La commission voirie se réunira pour examiner quelle solution peut être apportée.
- **Achats** : M. le Maire fait part au conseil que suite à la dernière réunion, il a été acheté :
 - o 150 chaises à la Sté TOCQUARD pour la somme de 5.474,58 € HT
 - o 3 barnums (tonnelles de réception) de 3x3 m + les fermetures et gouttières pour la somme de 2.590 € HT à la Sté PRODES. Elles seront utiles pour les animations de la commune. Elles pourront être prêtées aux associations du village pour des festivités du village (manifestations qui ont attiré à la commune). Il est décidé de ne pas les louer aux habitants.
- **Gerbe pour le décès de M. ADAM Jean-Pierre** : Le conseil municipal soutient la proposition de M. le Maire pour avoir acheté une gerbe suite au décès de M. ADAM Jean-Pierre, conseiller municipal durant 2 mandats à la commune.
- **Soutien à l'Ukraine** : M. le Maire fait part au conseil municipal des propositions de dons financiers que des particuliers du village voudraient effectuer. Cet argent pourrait servir à acheter des besoins particuliers à cette population. Par ailleurs, une nouvelle collecte de dons pourrait être proposée. Il doit être vu avec l'Association Sport et Culture pour la centralisation des dons financiers. Lors de la prochaine information, la collecte de dons sera relancée.
- **Travaux dans la commune** : M. le Maire fait part au conseil municipal que l'abribus côté RD74 a été nettoyé par l'agent d'entretien. Il est prêt à être lasuré. Une date sera fixée entre conseillers pour réaliser cette tâche. Les fleurs sont en cours d'implantation.

Séance levée à 22 heures 30.

Compte rendu de la séance du 22 juin 2022

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes ETIENNE Annick – RENAUT Delphine

Excusés : Mme BABIC Lorraine donne pouvoir à M. METZGER Olivier – M. FERY Jean-Paul donne pouvoir à M. ORY Bruno – M. LARBAOUI Julien donne pouvoir à M. MULLER Michel – M. RAGUE Alain donne pouvoir à M. CHACON José– Mme PERREY Peggy donne pouvoir à Mme RENAUT Delphine

Le conseil nomme Mme RENAUT Delphine pour être secrétaire de séance.
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Projet périscolaire et Rénovation thermique : avancements et décisions

- Périscolaire :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été signé les crédits contractés auprès du Crédit Mutuel. La banque impose que l'intégralité du prêt court terme soit débloqué avant fin juillet. M. METZGER se propose de revoir la banque car cette enveloppe permet de débloquer de l'argent au fil des besoins et ces besoins seront nécessaires en 2023.

M. le Maire soumet au conseil les devis pour un coordonnateur SPS (sécurité entre plusieurs entreprises) et Contrôle Technique (vérification des normes)

M. le Maire rappelle au conseil la consultation lancée en 2020 auquel VERITAS et SOCOTEC avaient répondu. Après avoir sollicité une actualisation des propositions de missions, les devis se présentent ainsi :

| | CT | SPS |
|---------|------------|------------|
| VERITAS | 4.400 € HT | 4.000 € HT |
| SOCOTEC | 2.800 € HT | 2.560 € HT |

Le conseil municipal décide, après délibération, à l'unanimité, de valider les propositions de SOCOTEC et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs.

- Rénovation thermique :

M. le Maire fait part au conseil municipal que pour obtenir une aide de Climaxion, il est nécessaire d'avoir recours à un maître d'œuvre. Etant donné que M. Jean-Luc GERARD a été retenu pour le projet périscolaire, que les travaux portent sur le même bâtiment et dans un souci d'unité bâtiminaire, le conseil municipal décide, après délibération, à l'unanimité, de choisir M. J-L GERARD comme maître d'œuvre de la rénovation thermique de l'école. Il sera accompagné du bureau d'études FLUID CONCEPT. Les travaux sont estimés 180.000 €. Leur taux est de 9,50% représentant 17.100 € d'honoraires (10.920,06 € HT pour JL GERARD et 6.179,94 € pour FLUID CONCEPT).

M. le Maire est autorisé à signer la proposition.

Validation du Projet Pumptrack

M. le Maire annonce au conseil que la subvention de l'Agence Nationale du Sport a été octroyée. Le projet est subventionné à hauteur de 80% soit 24.300,00 € sur un total de 30.385 €. Seule la clôture n'est pas prise en charge sur le total des travaux.

2 devis ont été réalisés pour les travaux de terrassement. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, retient la proposition de LAURENT TP pour la somme de 22.385 € HT.

Pour la partie éclairage, le devis de la SAS MARTINI est de 8.000 € HT. Il propose au conseil de réutiliser les candélabres déposés rue de la Croisette et d'éclairer le cheminement du foot vers le nouveau terrain de jeu. Il sera revu sur place comment les implanter. Le conseil décide d'installer une minuterie pour éteindre les lumières à 20h.

Chasse : Demande de réduction de loyer

M. le Maire rappelle au conseil que le bail de chasse est loué à l'amiable durant 9 ans, depuis 2020, à la société de chasse la Saint Hubert. Le bail comprend 525 ha de forêt loués pour 9.450 € / an.

M. le Maire fait part au conseil du courrier de M. ADAM Thomas, président de la société de chasse, par lequel il sollicite une réduction du loyer du fait d'une baisse de chasseurs dans leur association, des frais de bagues plus conséquents et ces 2 dernières années, des travaux sur les chemins forestiers et l'abattage et débardage des bois déperissants dans de nombreuses parcelles.

La société demande de diminuer le prix à 13 €/ha (18 €/ha actuellement) ce qui représente un manque à gagner de 2.625 € sur les 9.450 € de loyer prévu.

Après rencontre avec les représentants de la société de chasse, le conseil municipal décide à l'unanimité de réduire pour 2022/2023 le prix de la location de chasse de 2.625 €.

De plus, il accepte à l'unanimité d'inclure les 6 ha de parcelles acquises en haut de Binabeau (A688+A719+ZC63) sans augmenter le loyer.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs.

Vente ancienne chaise salle polyvalente

M. le Maire fait part au conseil que les chaises ont été livrées. Les anciennes chaises sont stockées en attendant. Le conseil décide, après délibération, à l'unanimité, d'en garder une cinquantaine pour les manifestations de la commune et de vendre le reste. Il fixe le tarif à 3 € l'unité. M. le Maire sera chargé d'émettre le titre correspondant à ceux qui en prendront.

Décisions Modificatives

- Local communal

Le conseil municipal à l'unanimité décide de rajouter sur le compte 2138-91 du BP 2022 la somme de 10.000 € pour mandater les travaux à réaliser dans le local communal.

Suite à la commission voirie, le devis de l'entreprise LAURENT TP pour la réalisation d'un enrobé dans le local communal a été validé. Le montant est de 14.400 TTC. Pour la porte coulissante, le devis JM et NOEL est de 3.876 € TTC. Les crédits seront prélevés sur le cp 231-87.

- Réseau eau potable chemin de la vignette

M. le Maire fait part au conseil de la facture concernant les travaux du réseau d'eau potable, chemin de la vignette. Pour payer cette dépense due par la commune pour cette extension, au BP 2022, il nous faut ouvrir des crédits au compte 204 pour 15.000 € afin de pouvoir régler le reste à charge de la commune. Le conseil décide, après délibération, à l'unanimité, d'ouvrir des crédits au cp 204 pour 15.000 € par prélèvement sur le cp 231-87.

- Branchements parcelles rue des Cornouillers

Suite à la viabilisation eaux usées et pluviales des 3 parcelles rue des Cornouillers, le syndicat d'assainissement nous demande le remboursement de cette extension pour la somme de 5.509,03 €. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir des crédits sur le cp 204 par prélèvement sur le cp 231-87.

- Acquisition et vente des parcelles rue des Cornouillers : Sortie de l'actif

Suite à l'échange de terrains communaux contre 3 parcelles rue des Cornouillers qui ont été viabilisées par la commune et vendues à la famille DEPOISSE, MAIZIERE et OLIVIER, il y a lieu de sortir de l'inventaire ces parcelles. Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer les opérations nécessaires. Les crédits seront ouverts en conséquence : au cp 2111 (chap 041) dépenses d'investissement grâce à la recette au cp 1021 (chap 041) pour la somme de 10.400 €.

CA 2021 et BP 2022 Lotissement Sous la ville

Après présentation des Budgets Primitifs de l'exercice 2022 et des décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu les comptes administratifs de 2021, le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

| | |
|---------------------------------|--------------|
| Résultat antérieur : | - 1.818,38 € |
| Résultat de l'exercice : | - € |
| Résultat 2021 : | - 1.818,38 € |

Section d'Investissement :

| | |
|---------------------------------|--------------|
| Résultat antérieur : | - 1.800,00 € |
| Résultat de l'exercice : | - € |
| Résultat 2021 : | - 1.800,00 € |

Soit l'affectation des résultats suivante pour le BP 2022 :

Au 001 : 1.800,00 €

Au 002 : 1.818,38 €

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire s'est retiré, le conseil, sous la présidence de M. METZGER Olivier, a voté à l'unanimité (12 pour) le bilan ci-dessus qui est identique au compte de gestion de la trésorerie. Le conseil a ensuite validé à l'unanimité (14 pour) l'affectation de résultat ci-dessus qui sera à reporter au BP 2022.

Budget Primitif 2022 Lotissement SOUS LA VILLE

M. le Maire propose le budget primitif suivant pour l'année 2022 :

En Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 6.828,38 €

En Investissement : Dépenses à 1.800 € et Recettes à 5.000 €

Le conseil accepte à l'unanimité le budget primitif présenté.

Subvention au CE SOREPLA suite achat cuve école

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité décide d'octroyer une subvention de 50 € au CE SOREPLA suite à l'achat d'une cuve à eau qui sera installée à l'école en lieu et place de l'ancienne, percée. Le prix de la cuve est de 50 €. Les crédits nécessaires sont ouverts au cp 6574.

Paiement heures complémentaires de l'agent d'entretien (M. JACQUES)

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'au 1^{er} juillet 2022, le contrat de l'agent d'entretien de la commune sera renouvelé pour une durée de 3 ans. Durant l'année écoulée, des heures complémentaires ont été effectuées.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour régler ces heures complémentaires (70 h) et autorise M. le Maire à payer les heures complémentaires de l'agent d'entretien à l'avenir.

Obligation de Publication électronique des actes au 1er juillet 2022

M. le Maire rappelle que la loi impose à la collectivité de publier électroniquement les actes (compte-rendu de conseil, PLU et son règlement, ...) sur le net à partir du 1^{er} juillet 2022.

Comme le site sera opérationnel le 1^{er} juillet, le conseil décide, après délibération, à l'unanimité, de divulguer en plus des moyens habituels (tableau d'affichage), ces actes sur le site.

Proposition d'achat du magazine Causons-en sur Bazoilles pour la population

M. le Maire fait part au conseil que M. CHOPAT du magazine « Causons-en ! » a réalisé un numéro sur Bazoilles-sur-Meuse. Il propose d'en acheter pour les habitants du village à un prix avantageux.

Le magazine coûte 3,90 €. Il nous le propose à 2,92 € pour 300 exemplaires, soit un total de 877,50 €.

Le conseil municipal décide, après délibération, à l'unanimité, de proposer à M. CHOPAT du magazine « Causons-en ! » que la mairie serve de point de vente de son magazine.

Divers :

M. le Maire fait part au conseil des remerciements de la famille ADAM pour la gerbe offerte suite au décès de Jean-Pierre. La famille ADAM demande la diffusion d'un message de l'association qu'il soutenait. 'Des étoiles dans la mer, Vaincre le glioblastome'. Une actu sur le site y sera consacrée.

M. le Maire indique au conseil municipal la demande d'emplacement d'un camion pizza. Ce dernier souhaite que la commune lui accorde l'électricité gratuitement ou par forfait. Le conseil refuse.

Stérilisation des chats : M. le Maire fait part au conseil que le sujet sur la stérilisation des chats n'a pas été mentionné sur le dernier compte-rendu. Le conseil municipal confirme le renouvellement de la campagne de stérilisation des chats dans le village, non réalisée en 2021. Des conventions avec l'association APACHE de Pompierre, la Fondation Brigitte Bardot et le cabinet vétérinaire de Liffol le Grand seront prises pour effectuer la stérilisation d'une dizaine de chats errants.

Séance levée à 20 heures 30.

Compte rendu de la séance du 29 juillet 2022

Présents : MM. CLAUDE Fabien – FERY Jean-Paul - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno
Mmes BABIC Lorraine - ETIENNE Annick – PERREY Peggy - RENAUT Delphine

Excusés : MM. LARBAOUI Julien - RAGUE Alain – M. CHACON José donne pouvoir à M. ORY Bruno – M. KOZAREVIC Zoran donne pouvoir à M. CLAUDE Fabien - M. TOUSSAINT Jean-Christophe donne pouvoir à M. MULLER Michel

Le conseil nomme Mme ETIENNE Annick pour être secrétaire de séance.
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

M. le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : Ouverture de crédits suite à la visite du trésorier dans l'après-midi : le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Ouverture de crédits et Décisions modificatives BP Commune

Suite au transfert du budget communal en trésorerie, certaines anomalies ont été relevées. Cela provient des montants inscrits à certains comptes pour l'encaissement des 3 parcelles vendues rue des Cornouillers et leur sortie de l'actif et pour la régularisation d'une subvention versée au budget dissous du lotissement la Charmaille.

Pour se faire il convient de modifier les comptes et apporter l'équilibre au budget :

| SECTION FONCTIONNEMENT | |
|-----------------------------|---------------------------|
| Depenses | Recettes |
| Cp 6751 (042) : - 35.000 € | Cp 7751 (77) : - 67.545 € |
| Cp 6761 (042) : - 25.000 € | |
| Cp 615231 (011) : - 7.545 € | |

| SECTION INVESTISSEMENT | |
|------------------------|----------------------------|
| Depenses | Recettes |
| | Cp 2111 (040) : - 35.000 € |
| | Cp 192 (040) : - 25.000 € |
| | Cp 276348 (27) : -70.000 € |
| | Cp 024 (024) : + 67.545 € |
| | Cp 1641 (16) : + 62.455 € |

Le conseil municipal décide, après délibération, à l'unanimité, de valider cette décision modificative.

Par ailleurs, la trésorerie demande une délibération pour l'autoriser à faire la correction de compte d'une subvention de 70.000 € injectée au BP lotissement la Charmaille. Le budget étant dissous, il est nécessaire que le trésorier débite le cp 1068 pour créditer le cp 276348 (opération d'ordre non budgétaire). Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Enfin, après vérification des comptes, il y a lieu d'ouvrir des crédits supplémentaires afin de mandater les dépenses (paiement Manoise, subvention FSL, solde lotissement sous la Ville, échéances nouvel emprunt) :

| SECTION FONCTIONNEMENT | |
|-------------------------|--------------------|
| Depenses | Recettes |
| Cp 615231 : - 2.935 € | |
| Cp 65568 : - 15.000 € | |
| Cp 65741 : +50 € | |
| Cp 65821 : + 1.820 € | |
| Cp 66111 : + 1.065 € | |
| Cp 023 : + 15.000 € | |
| SECTION INVESTISSEMENT | |
| Depenses | Recettes |
| Cp 1641 : +7.116 € | Cp 021 : +15.000 € |
| Cp 2041512 : + 15.000 € | |
| Cp 2151 : + 1.800 € | |
| Cp 231-87 : - 8.916 € | |

Le conseil municipal décide, après délibération, à l'unanimité, de valider cette décision modificative.

Adhésion à la CAF et au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) pour le périscolaire

Après réunion de la commission sur le projet d'extension d'un périscolaire à l'école, sur la demande de mercredis récréatifs et d'un centre aéré pour le village, le conseil municipal décide à l'unanimité de devenir partenaire de la CAF et la SDJES pour le périscolaire dans un premier temps dès la rentrée 2022/2023, puis pour les mercredis récréatifs et le centre aéré lorsque le nouveau bâtiment sera réalisé.

Pour cela, un Projet Educatif de Territoire (PEDT) doit être réalisé. Le comité technique sera composé de la commission scolaire, des représentants des parents d'élèves, des professeurs et du directeur du périscolaire (BAFD).

Par ailleurs, le conseil municipal décide d'adhérer à la démarche de la CTG (Convention Territoriale Globale) avec la CAF, la CCOV et les communes du territoire. Cette démarche apporte en complémentarité de la prestation de service une aide financière aux gestionnaires d'équipements.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette mise en place.

Modification des tarifs du périscolaire

En adhérant à la CAF, celle-ci demande à créer un tarif différencié selon le quotient familial des familles. Après délibération, le conseil municipal décide de fixer dès la rentrée 2022/2023 les tarifs suivants pour le périscolaire :

| QUOTIENT | MATIN (7h30 à 9h00) | | MIDI (13h00 à 13h30) | | SOIR (16h30 à 18h30) | |
|---------------|------------------------|---------------|-------------------------|---------------|-------------------------|---------------|
| | < à 850 € | >à 850 € | < à 850 € | >à 850 € | < à 850 € | >à 850 € |
| TARIFS | 1,50 € | 1,65 € | 0,50 € | 0,55 € | 2,00 € | 2,20 € |

La facturation se fera toujours au forfait. Le tarif de la cantine reste toujours fixé à 4,50 € / repas.

Modification et création de poste personnels

Création poste pour responsable périscolaire : L'accueil périscolaire avec le SDJES impose d'avoir du personnel qualifié BAFD (directeur). Les agents en poste n'ayant pas ces qualifications et ne souhaitant pas passer le BAFD, Le conseil municipal décide de créer à l'unanimité, un emploi permanent pour le poste de responsable de structure d'accueil périscolaire au grade d'animateur principal de 1^{ère} classe (IM 392) à compter du 1^{er} septembre 2022 pour 2 h / semaine. Cette personne chapeautera le personnel en place et gèrera avec la mairie les documents administratifs pour la CAF.

Modification horaire de l'Adjoint d'animation Mme DE VITO Christine : Il est nécessaire de compléter le temps hebdomadaire de Mme DE VITO afin qu'elle assure avec l'ATSEM, le périscolaire du matin, les lundis et mardis. Ainsi, le conseil municipal à l'unanimité, après accord de Mme DE VITO, décide d'augmenter le temps horaire de l'emploi d'Adjoint d'animation le faisant passer de 11,5 h / semaine annualisé à 13,50 h / semaine annualisé, à compter du 1^{er} septembre 2022.

Création d'un poste d'Adjoint d'animation complémentaire : Afin d'avoir une deuxième personne les jeudis et vendredis matin au périscolaire, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint d'animation pour une durée de 2,5 h / semaine annualisé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour exécuter toutes démarches et signer tous documents relatifs à ces emplois.

Convention 1.000 Dojos

M. le Maire présente au conseil municipal une convention proposée par France JUDO dans le cadre « 1.000 Dojos ». Cette convention sollicite la mise à disposition de la salle omnisport, rue de l'Abreuvoir, actuellement destinée à la pratique du Judo Taïso. Par cette convention, des travaux pourront être réalisés par la Fédération pour améliorer le lieu (tapis de sol neufs, aménagements, ...). Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans renouvelable. M. le Maire précise que les lieux pourront servir à toutes autres pratiques du sport.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention et donne pouvoir à M. le Maire pour la signer.

Paiement branchement eau pluviale suite à permis de construire rue des Cornouillers

M. le Maire informe le conseil municipal que suite au permis de construire accordé à M. FLECK et Mme RAOUL, rue des Cornouillers, il y a lieu de leur facturer les boîtes de branchement. Pour la partie commune, après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de facturer le coffret de branchement relatif au rejet des eaux pluviales pour la somme de 198 €.

Divers :

Pumptrack : M. le Maire fait part au conseil que le pumptrack est presque terminé. La couche de roulement est finie. Cependant, afin de garantir la structure, il est nécessaire de laisser sécher l'enrobé durant 15 jours. Le pumptrack sera ouvert à partir du 15 août aux pratiquants.

Séance levée à 21 heures 25.



Compte rendu de la séance du 20 octobre 2022

Présents : MM. CHACON José - CLAUDE Fabien – FERY Jean-Paul - KOZAREVIC Zoran - MULLER Michel - ORY Bruno- RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine - ETIENNE Annick –RENAUT Delphine

Excusés : MM. LARBAOUI Julien donne pouvoir à M. MULLER Michel– M. METZGER Olivier donne pouvoir à Mme BABIC Lorraine – Mme PERREY Peggy

Le conseil nomme M. MULLER Michel pour être secrétaire de séance.
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Point sur le projet d'aménagement de la RD74A dans le village

M. le Maire fait part au conseil de l'avancement du projet d'aménagement de sécurité de la RD74A, rue du Lieutenant Bastian et route de Fréville. Le Département est favorable à repousser la réfection de la couche de roulement en 2024.

Le syndicat des eaux de la Manoise délibérera en novembre 2022 sur l'opportunité de réaliser une nouvelle conduite d'eau potable dans ces rues. Le réseau créé en 1964 montre de nombreux problèmes de fuites.

Le syndicat d'Assainissement réalisera un passage caméra de la conduite. A voir selon les résultats les travaux à exécuter.

Au niveau des subventions sollicitées par la commune pour l'aménagement de sécurité, deux subventions Amendes de Police ont été accordées pour un total de 37.036 €. Une subvention DETR de 25 % a été octroyée sur la base de travaux réévalués à 257.633 € HT (augmenté depuis la crise et pour intégrer la réfection de bordures trottoirs et enrobés sur trottoirs). Reste à demander une subvention départementale de 20 % sur le programme d'aménagement global de voirie.

Pour que ces travaux se passent dans de bonnes conditions, M. le Maire propose de réaliser une convention constitutive d'un groupement de commandes avec les entités ci-dessus, permettant une meilleure coordination des travaux. Il propose que la commune de Bazoilles sur Meuse soit coordinatrice du groupement.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Points sur les sentiers pédagogiques

M. le Maire explique au conseil municipal que l'Association Foncière concernée par le parcours du sentier pédagogique en forêt communale pour 3 chemins empruntés (ZA7+ZA17+ZB38) n'est pas favorable à la convention proposée par la CCOV.

Après délibération, le conseil municipal demande à l'unanimité au bureau de l'AFR de revoir sa position pour accepter cette convention et indique que l'entretien des chemins (fauchage) sera à la charge de la commune. Il propose également à l'AFR de reprendre ces chemins à la cote de la commune.

Points sur les Travaux en cours

Pumptrack : M. le Maire explique au conseil qu'après les enrobés réalisés en juillet, un complément de 2.885 € HT a été payé à l'Ets COLAS pour réaliser les émulsions sur les côtés de bosses courant septembre. L'Ets MARTINI doit encore intervenir pour poser les candélabres (2 des 3 candélabres récupérés de la rue de la Croisette et un nouveau qui sera au centre du terrain).

Travaux de voirie rue de la Croisette : M. le Maire fait part au conseil d'une réunion avec l'Ets CALIN qui doit réaliser la voirie rue de la Croisette. Ce dernier reporte encore le démarrage des travaux à janvier 2023. La commission voirie a décidé suite à l'acquisition de la bande de 3 m le long du champ PERREY de revoir le profil de la route afin de permettre de réaliser l'écoulement des eaux pluviales côté champ ; il sera complété d'une noue d'infiltration. Un aménagement de parking le long de la rue sera réalisé par portion entrecoupée d'espace naturel, au regard de chaque entrée de garage.

Travaux de voirie chemin forestier : Après diverses réunions le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'Ets VOIRIOT pour la reprise en bicouche d'une partie du chemin forestier de la Justice pour la somme de 4.005,47 € HT.

Local communal : M. le Maire fait part au conseil des divers travaux réalisés dans le local communal (enrobés au sol, réfection des chéneaux, installation d'une cuve pour récupérer les eaux de pluie) et des travaux restants à faire (portes arrières, clôture arrière entre riverains).

Extension périscolaire : M. le Maire fait part au conseil municipal du lancement prochain de la consultation pour les travaux du périscolaire.

Il indique que Fluid Concept est passé cette semaine à l'école pour refaire le point sur les travaux de rénovation thermique.

Validation du Projet Educatif Territorial (PEDT)

M. le Maire présente au conseil municipal le projet éducatif territorial (PEDT) actant le périmètre, le public concerné, les horaires, les tarifs, les partenaires (personnel et comité de pilotage à créer), l'évaluation et le suivi du projet sur 3 ans. Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité ce document.

Tarif repas cantine pour adulte

M. le Maire informe le conseil municipal que ponctuellement, les professeurs ou intervenants dans l'école demandent la fourniture d'un repas. Après délibération, le conseil municipal accepte cette possibilité et fixe le tarif du repas à 6 €.

Logement de la Poste

M. le Maire informe le conseil municipal que M. DUVAUX et Mme EMEROT ont quitté le logement début octobre 2022. Il propose de fixer le tarif du logement à 500 € / mois (avant 487 €/mois). Le conseil municipal accepte à l'unanimité et charge M. le Maire de signer tous documents relatifs pour une future location.

Ouverture de Crédits

Le conseil municipal accepte d'ouvrir des crédits supplémentaires au cp 6450 pour la somme de 4.000 € (par prélèvement sur le cp 615231) afin de permettre le paiement des cotisations salariales et patronales de fin d'année.

Afin d'inscrire les dépenses réalisées pour le local communal en investissement, le conseil décide d'ouvrir des crédits supplémentaires sur le cp 2138-91 pour la somme de 10.000 € par prélèvement sur le cp 231-87

Le conseil municipal valide l'achat à l'école de Midrevaux (SIG RPI) de mobiliers pour la somme de 1.000 € (crédits ouverts au cp 2184). Il accepte également le versement d'une subvention de 20 € pour l'achat de jeux. Les crédits sont ouverts au cp 65748.

Divers :

Repas des aînés du 11 Novembre : Après délibération, le conseil municipal décide de retenir le restaurant l'Evidence pour un menu de 26 €/personne. Il choisit le menu qui sera offert aux habitants de plus de 60 ans.

Ukraine : M. le Maire indique au conseil municipal qu'un nouvel appel au don en faveur de l'Ukraine a été lancé. En relation avec Familles Rurales, des dons financiers peuvent être également récoltés.

Illuminations : M. le Maire indique au conseil municipal que 5 motifs de Noël ont été achetés pour être installés rue du Bas, du Lavoir et rue Neuve.

Le Conseil des Jeunes, réuni avant la réunion propose de couper l'éclairage public du village à 22h au lieu de 23h. Après délibération, le conseil municipal accepte à la majorité (8 pour).

Spectacle de Noël : M. le Maire indique au conseil municipal que le spectacle de Noël se déroulera samedi 17 décembre 2022 à 15h00 à la salle polyvalente. Lors de cet après-midi, il sera remis les chaises aux parents des nouveau-nés de cette année.

Correspondant incendie : M. TOUSSAINT Jean-Christophe est nommé correspondant incendie et secours.

Demande école : M. le Maire soumet de nouveau au conseil municipal la demande de l'école pour la prise en charge de l'abonnement ENT-ONE qui sert de cahier de liaison entre l'école et les parents. Le coût est de 6,25 € HT / enfant pour 3 ans. Après délibération, le conseil municipal accepte de payer cet abonnement.

Adhésion Mutuelle Village : M. le Maire soumet au conseil municipal la proposition d'adhésion à « Ma Mutuelle de Village » ALMUTRA, mutuelle complémentaire basée à Nancy.

En adhérant à ce dispositif, la commune permet aux habitants du village ou ceux qui y travaillent de pouvoir souscrire à une complémentaire santé, par la mise en place d'un contrat groupe à adhésion individuelle et facultative, permettant de bénéficier d'une couverture adaptée aux besoins de chacun. Grâce à une mutualisation importante, les tarifs proposés sont avantageux pour tous. De plus le montant des cotisations est identique pour tous les adhérents quels que soient l'âge et la situation socioprofessionnelle.

Pour la commune, cette adhésion est gratuite. La mutuelle demande la mise à disposition gratuite d'un local lors des rencontres avec les adhérents. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette adhésion et donne pouvoir à M. le Maire de signer tous documents relatifs

Séance levée à 22 heures 45.



BUDGET

| FONCTIONNEMENT | Budget Primitif 2021 | Budget Réalisé 2021 | Budget Primitif 2022 |
|---|----------------------|---------------------|----------------------|
| DÉPENSES | | | |
| Atténuation de produit | 43 567 € | 43 567 € | 43 567 € |
| Charges à caractère général | 289 430 € | 153 724 € | 273 371 € |
| Charges de personnel | 145 500 € | 135 290 € | 159 400 € |
| Virement à investissement | 33 000 € | | 126 420 € |
| Autres charges courantes | 99 900 € | 65 093 € | 78 820 € |
| Charges financières | 904 € | 388 € | 1 815 € |
| Charges exceptionnelles | 72 000 € | 0 € | 2 000 € |
| Opération d'ordre entre section | 43 410 € | 34 361 € | 40 000 € |
| TOTAL DÉPENSES | 727 711 € | 432 423 € | 725 393 € |
| RECETTES | | | |
| Atténuation de charges | | | |
| Excédent antérieur reporté fonctionnement | 170 162 € | 170 162 € | 199 110 € |
| Vente de produits | 34 800 € | 40 615 € | 41 200 € |
| Impôts et taxes | 261 700 € | 262 905 € | 257 650 € |
| Dotations, subventions | 137 519 € | 154 407 € | 122 578 € |
| Autres produits de gestion courante | 100 120 € | 73 266 € | 90 250 € |
| Produits financiers et exceptionnels | 23 410 € | 9 854 € | 14 605 € |
| TOTAL RECETTES | 727 711 € | 711 209 € | 725 393 € |

| Taxes | Taux 2022 Communaux |
|------------------------|--|
| Taxe Foncière Bâti | 13,30 % + 25,65% = 38,95 % (taux du département en compensation de la perte de la TH) |
| Taxe Foncière non Bâti | 25,73 % |

SOLIDARITE ET GENEROSITE POUR L'UKRAINE

Sur l'initiative de Francis HEYOB et Bruno ORY et de toute la municipalité, et ensuite grâce à l'élan de solidarité de la population de Bazoilles, Francis Heyob et Alain Ragué sont partis avec une camionnette et une remorque attachée à l'arrière, le 14 mars au matin pour venir en aide à la population Ukrainienne. Ils étaient chargés de 2 tonnes de dons, soit des vêtements, de la nourriture, des médicaments et des produits d'hygiène. Un immense merci aux généreux donateurs !
Leur périple a duré 4 jours puisqu'ils étaient de retour le jeudi 17 mars vers 19h.
Vous pouvez suivre ci-dessous en images quelques événements qui ont marqué le voyage de Francis et Alain, avec leurs commentaires. Encore un grand merci à tous les deux pour leur générosité !!

« Séance de tri des dons apportés par les Bazouillards ! »



« Grand départ avec le chargement le 14 mars 2022 au matin »



« Premier plein de gas-oil »

« Bonjour à tous... entrés en Pologne et rencontre avec des Franco- ukrainien qui nous ont rencardés sur un point de collecte à 10kms de la frontière ukrainienne, organisé directement par la ville de Lviv en Ukraine. Bonne journée. »



« Le point bleu, notre position. »
« Petit-déjeuner avec des ukrainiennes » ; « On vient de rencontrer des ukrainiens qui font la navette entre la Pologne et l'Ukraine.....il a fallu montrer patte blanche car il y a des russes qui donnent des colis piégés....on décharge demain matin à 9h et on a trouvé une chambre d'hôtel tout prêt ! »



« Produits de première nécessité achetés avec l'argent de la cagnotte organisée à l'Hépad de St Simon !!! »



« Accueil des Ukrainiens au point de chute « Petit soucis sur la remorque » « Impossible de trouver un hôtel ! »



La petite Marta avec le pull bleu a envoyé un message de remerciements à Alain et Francis à leur retour en France : « Bonjour Alain et Francis, nous sommes heureux que vous soyez à la maison en sécurité. Nous étions très heureux de vous rencontrer et nous vous sommes très reconnaissants ainsi que tous les gens de votre petite ville pour tout ce que vous avez fait pour nous. Nous étions touchés par votre gentillesse et nous vous remercions de parler de notre centre humanitaire. S'il vous plait dites un grand merci à tout le monde ».

« Camion en attente d'être chargé pour l'Ukraine »



Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un nouvel appel aux dons en faveur de l'Ukraine a été lancé. En relation avec Familles Rurales, des dons financiers peuvent être également récoltés avec remise d'un reçu pour une déduction fiscale éventuelle.
Un nouveau voyage devrait être organisé par Francis Heyob et la municipalité en janvier ou février 2023 pour l'acheminement des dons en nature et avec les dons financiers pour l'achat sur place des produits de première nécessité.

Nous remercions d'avance tous les généreux donateurs.



Nous n'avons pas fini d'entendre parler de la sécheresse de cet été 2022 , qui a obligé le département à se questionner sur la gestion de l'eau.

La **sécheresse de 2022 en France** est un aléa naturel de type sécheresse qui s'est déroulé sur le territoire national français entre juillet et l'automne 2022. Cet événement a concerné également l'ensemble de l'Europe.

Cette situation résulte d'un déficit pluviométrique dès l'hiver 2021-2022 qui s'est poursuivi par un printemps et un début d'été marqués également par de faibles pluies, conjugué à plusieurs vagues de chaleurs importantes qui ont contribué à assécher les sols. Cette sécheresse est à la fois pluviométrique (le déficit constaté est le plus important après celui de 1976), agricole (la plus importante depuis 1958) et hydrologique (les assècs de cours d'eau sont très nombreux et les nappes souterraines sont à des niveaux bas).

De très importants incendies, qualifiés pour certains de mégafeux, se sont déclenchés, principalement en Gironde mais aussi en Bretagne, dans la Drôme et dans l'Aveyron. La surface brûlée en France, plus de 62 000 hectares incendiés au 20 août, est 7,5 fois supérieure à la moyenne annuelle des quinze années précédentes (2006-2021), mais reste inférieure à celle de 1976 (104 000 hectares brûlés sur l'année, dont 88 000 durant l'été). L'agriculture a été affectée du fait de la sécheresse des sols mais aussi par les interdictions d'irrigation qui en ont résulté.

L'événement suscite de nombreux questionnements sur les sécheresses à venir, les moyens pour les anticiper et pour y faire face. Des polémiques interviennent notamment sur les piscines, les jets privés, l'arrosage de terrains de sports. Dans ce cadre, le gouvernement engage à l'automne des réflexions pour l'élaboration du troisième plan national d'adaptation au changement climatique pour la période 2023-2028.

La sécheresse de cet été 2022 a eu pour conséquence que le niveau de la Meuse au 15 août est descendu au plus bas.



Affouages

Les affouages 2021/2022 ont eu lieu l'hiver dernier sur une grosse partie du massif forestier consistant principalement au façonnage des têtes d'arbres des arbres dépérissants. 45 affouagistes ont façonné 965 stères pour une recette de 5.790 €.

Cet hiver, suite à la priorisation de l'abattage des chablis l'hiver dernier, les affouages reprendront les parcelles en stock (Parcelles 25, 31, 32, 33 et 43) ainsi que le façonnage des têtes d'arbres des arbres dépérissants dans quelques parcelles. Il y aura donc des têtes d'arbres et/ou des petits pieds essentiellement de charmes.

Le tarif fixé 2022/2023 est maintenu à 6 € le stère

Travaux sylvicoles

Seuls des travaux de création et d'entretien de cloisonnements d'exploitation ont été prévus en 2021 mais seront finalement réalisés en 2022 (Parcelles 13 et 14)

Exploitation hiver 2021/2022

Près de **875 m3** de grumes de chablis et d'arbres dépérissants ont été exploités l'hiver dernier afin de satisfaire notamment la réalisation du bâtiment périscolaire de la commune.

Dans le même esprit de développement local, l'intégralité du reste des grumes a été commercialisée sous contrats d'approvisionnement essentiellement avec des scieries locales (Scieries VBD et Perru).

A noter que le martelage des parcelles 4 et 5 a été reporté pour cette saison au vu de l'importance des arbres dépérissants de faible valeur et de l'impact paysager de ce versant depuis le village.

Exploitation hiver 2022/2023

La priorisation de l'exploitation d'arbres malades et les exploitations importantes de ces dernières années ont conduit à reporter l'an dernier les parcelles en stock qui souffraient le moins des conséquences de la sécheresse (Parcelles 25, 31, 32, 33 et 43) où seuls les arbres les plus dépérissants ont été exploités.

Cette saison, le reliquat sera exploité avec quelques chablis martelés cet automne (Parcelles 27 et 28) ainsi que la sécurisation de la lisière de la parcelle 30 sur la route de Fréville.

L'une des conséquences de ce constat est une prévision de martelage très faible pour 2023 (Parcelle 2 partie pour une éclaircie de jeunes peuplements de hêtres) et le martelage des parcelles 4 et 5 (report 2022)

Un nouveau forestier pour la gestion de la Forêt Communale

Par suite de la réorganisation de l'Unité Territoriale de l'ONF de Neufchâteau, Guillaume Munier succède à Damien Thiériot en tant que technicien.

M. Munier, originaire de Meurthe et Moselle, occupe son premier poste de TFT et travaille de consort avec Damien Thiériot pour le suivi des dossiers.

Bienvenue à notre nouveau forestier !

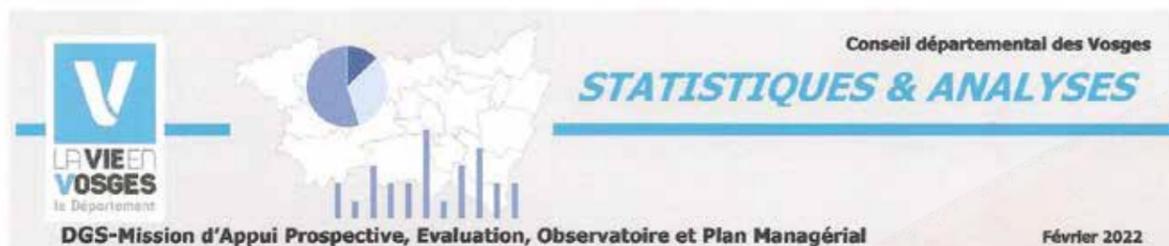


L'avenir

Malgré un dépérissement marqué de la forêt, qualité de la régénération naturelle et sa de mieux s'adapter au changement climatique. Gardons espoir quant au devenir de notre forêt

notamment sur les sols les plus pauvres, la grande diversité permettront (on l'espère)

et faisons confiance à Dame Nature !



Derniers chiffres de la population vosgienne publiés par l'INSEE

NOTE

Ce document se propose de revenir sur les principales évolutions de population enregistrées dans le département des Vosges suite à l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2022, des nouvelles populations légales millésimées 2019¹.

Il est basé sur les données de population municipale².

Points essentiels

- **364 499** : c'est la population officielle des Vosges au 1^{er} janvier 2022
- Les Vosges sont l'un des 32 départements de France métropolitaine qui connaissent une baisse démographique depuis 2013
- **7** vosgiens sur **10** vivent en milieu rural
- Le département **perd 1 788 habitants chaque année**
- Seulement **2** cantons sur les **17** du département ont gagné des habitants depuis 2013. Le canton de **Golbey** est le **canton le plus peuplé** du département avec **25 472 habitants**. Celui de **Mirecourt** est le **moins peuplé (17 109 habitants)**
- **Aucun EPCI** n'a vu sa population progresser. La **CA d'Epinal** est la structure intercommunale à fiscalité propre la plus peuplée (**111 025 habitants**). La **CC Les Vosges côté Sud-Ouest** est la moins peuplée (**11 923 habitants**)

¹ Depuis 2008, les populations légales sont actualisées chaque année. Au 1^{er} janvier 2009, les populations légales étaient dites millésimées 2006 car correspondant à la population des territoires au 1^{er} janvier 2006. Au 1^{er} janvier 2010, les populations légales correspondent à la population au 1^{er} janvier 2007, et ainsi de suite. Celles du 1^{er} janvier 2022 correspondent donc à la population au 1^{er} janvier 2019.

² Voir note méthodologique à la fin du document.

Au niveau des Vosges : la diminution de population se poursuit

Depuis son maximum démographique récent à près de 400 000 habitants en 1975 (397 957 habitants), le département des Vosges a perdu 33 458 habitants passant désormais durablement en dessous de la barre symbolique des 365 000 habitants. Après une phase de relative stabilisation au début du siècle, la baisse de la population s'est à nouveau amplifiée depuis 2010, sous l'effet des conséquences d'une crise économique mondiale qui a durement touché l'économie du département, et au vieillissement de la population vosgienne.

Les Vosges comptaient **364 499 habitants au 1^{er} janvier 2019**, **10 727 habitants de moins qu'en 2013 (-2,9%)**. Chaque année, le département perd 1 788 habitants, l'équivalent de la population de communes comme Les Forges ou Fresse-sur-Moselle.

Evolution de la population du département des Vosges depuis 1801



Il est à noter que depuis 2016, le rythme de diminution de population s'est réduit. Alors que les Vosges ont perdu environ 2 400 personnes en 2015, ce ne sont plus que 2 000 personnes de moins en 2016 puis 1 500 de moins en 2017 et en 2018. C'est probablement un des effets de l'amélioration de la situation économique dans le département qui conduit moins de personnes à quitter les Vosges.

La **densité de population dans le département est faible : 62,1 habitants/km²**. Cette moyenne masque toutefois d'importantes disparités dans la répartition du peuplement. A titre de comparaison, la densité de population est de 96,7 habitants/km² dans la région Grand Est (98,9 habitants/km² dans le territoire de l'ancienne région Lorraine) et de 119,7 habitants/km² en France métropolitaine. Comme pour la population, les Vosges se positionnent au 6^{ème} rang régional pour la densité de population.

Les spécificités démographiques des Vosges :

Dans un contexte régional de démographie atone, le département des Vosges possède ses propres spécificités. La démographie d'un territoire varie sous l'effet de deux paramètres qui se combinent : le solde naturel et le solde migratoire. Les problèmes démographiques du département sont, essentiellement concentrés sur la tranche d'âge des 15-29 ans. En raison du nombre limité de formations post-bac et d'emplois qualifiés, ceux-ci s'installent dans d'autres départements et y commencent leur vie familiale avant, éventuellement, d'y revenir à l'âge de la retraite.

Un solde naturel devenu déficitaire.

Sous l'effet du vieillissement de la population et du déficit de jeunes adultes vivant dans le département, le solde naturel se dégrade. Le nombre de naissances s'est fortement réduit. D'une part, en raison de la diminution du nombre de jeunes adultes dans le département (en 6 ans, le nombre de jeunes femmes de 20 à 35 ans vivant dans les Vosges a diminué de 12%, 3 400 jeunes femmes de moins). Et d'autre part, en raison de la diminution du nombre d'enfants par femme (1,97 enfant par femme en 2013 dans le département, contre 1,80 en 2019).

Alors que le nombre de naissances a toujours été supérieur à celui des décès, depuis 2011 la situation s'est inversée. Depuis, le nombre de naissances continue à baisser et reste bien inférieur à celui des décès. Lors de la dernière période intercensitaire (entre 2013 et 2019), il y a eu, en moyenne, 780 décès de plus que les naissances chaque année.

La baisse de population entre 2013 et 2019 est donc due à près de 45% au déficit naturel (43,4%).

Un solde migratoire qui reste déficitaire mais qui s'améliore légèrement.

55% de la diminution de population au cours des 6 dernières années est le fait du déficit migratoire. Structurellement déficitaires, les échanges migratoires fluctuent au gré de la situation économique du département. Ainsi, au plus fort de la crise économique des années 2010, plus de 1 500 personnes quittaient le département sans y être remplacées. Aujourd'hui, avec l'amélioration de la situation économique et un regain d'attractivité du département, le déficit migratoire n'est plus que de 500 personnes par an.

Comme dans beaucoup de départements ruraux, l'émigration se concentre autour de la tranche d'âge des 15-29 ans. Chaque année, il y a près de 4 200 départs de jeunes vosgiens de cette tranche d'âge pour seulement 2 850 arrivées (solde déficitaire de 1 350 personnes chez les 15-29 ans). A contrario, le département conserve son attractivité pour les 50 ans et plus. Sur cette tranche d'âge, l'excédent migratoire est de plus de 350 personnes (1 450 installations pour 1 100 départs). Ces arrivées contribuent à alimenter le vieillissement de la population.

Une population qui va continuer à diminuer.

Dans les années à venir, la population du département devrait continuer à décroître.

Le solde migratoire du département est structurellement déficitaire. Le manque de filières de formation post-bac et un déficit d'attractivité conduisent à ce que le solde migratoire demeure largement déficitaire dans la classe d'âge des 15- 24 ans (déficit d'environ 1 500 personnes par an). Avant l'émergence début 2020 de la crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, les indicateurs économiques s'amélioraient dans le département (augmentation du nombre d'emplois, diminution du taux de chômage...) permettant de réduire le déficit migratoire chez les classes d'âges d'actifs. Ainsi, en 2018 et 2019, le déficit migratoire n'était plus que d'environ 500 personnes contre 1 000 en 2017 et plus de 1 300 personnes chaque année entre 2010 et 2016. Le déficit migratoire retrouve donc un niveau comparable à celui observé avant la crise économique qui a éclaté en 2008.

Si le déficit migratoire se réduit, il n'en est pas de même du déficit naturel. Il est de plus en plus important en raison du vieillissement de la population et de la diminution de la fécondité des femmes. En 2019, il n'y a eu que 3 120 naissances dans le département⁴ pour 4 300 décès, soit un solde naturel déficitaire de 1 180 personnes. En 2020 et 2021, années marquées par la pandémie liée à la COVID-19, le nombre de naissances s'est réduit (report ou abandon de projets de maternité) alors que le nombre de décès a augmenté (les personnes âgées et/ou présentant des comorbidités ont fortement été touchées par la maladie). Ainsi, lors de ces deux années, il n'y a eu qu'environ 3 000 naissances pour 5 000 décès.

Ainsi, l'INSEE estime qu'au 1er janvier 2022 la population du département n'est plus que de 358 175 habitants. Après les différentes vagues de la pandémie, des changements de comportements ont pu être observés : augmentation de la natalité, « exode » des métropoles vers les villes moyennes... Toutefois, ces changements sont encore trop récents pour savoir s'ils seront durables, massifs et auront un effet durable sur la démographie vosgienne.

Pour rappel, lors de ses dernières estimations de population réalisées en 2017, l'INSEE anticipait une population de 350 000 habitants dans les Vosges en 2030 et de 338 000 habitants en 2040.

TRAVAUX REALISES

Création d'un site internet pour la commune

Le site internet a été réalisé par l'entreprise WSP de Neufchâteau.

Il a été mis en ligne le 1^{er} juillet 2022.

Vous pourrez y retrouver les renseignements nécessaires à vos questions, connaître les actualités du village, les projets, ...

Voici le lien : <https://www.bazoilles-sur-meuse.fr/>

Local communal : aménagement

Après avoir acquis un local rue du Vieux Pont, certains aménagements ont été réalisés pour le rendre fonctionnel :

- Démolition du hangar à l'arrière et mise en place d'une porte de service et d'une porte coulissante
- Réfection des gouttières et travaux de récupération des eaux pluviales
- Réalisation d'un enrobé dans le local

Les entreprises qui ont participé à ces travaux sont : LAURENT TP – SERRURERIE JEAN MICHEL ET NOEL – BABIC Goran – BRAQUIER Arnaud

Coût : 20.500 € HT

Nous remercions les membres du conseil qui ont réalisé les travaux de maçonnerie.



Salle polyvalente : remplacement des chaises et de la vaisselle

Le conseil municipal a décidé de remplacer les chaises de la salle polyvalente, très anciennes et assez peu confortables.

C'est auprès de l'entreprise TOQUARD de Outremécourt que 150 chaises ont été achetées pour la somme de 5.388 € HT

Les anciennes ont été vendues à divers privés du village pour un total de 267 €. Une cinquantaine a été gardée par la commune pour les manifestations.

Il a aussi été décidé de remplacer la vaisselle, les assiettes et les couverts uniquement, qui commençaient à être très usagés et dépareillés. C'est auprès du magasin « Ambiance et Styles », Hainzelin et Cie que les assiettes ont été achetées pour un montant de 3 744 € ttc. Les couverts eux aussi dépareillés ont été remplacés et achetés sur le site Auchan pour la somme de 977.66 € ttc.

Création d'un Pumptrack

Après avoir demandé les subventions à l'ANS (Agence Nationale du Sport), une subvention de 80 % a été accordée pour la réalisation d'un pumptrack (piste de VTT/BMX).

L'entreprise LAURENT TP a réalisé selon le plan donné les bosses et virages relevés de ce parcours. L'enrobé a été réalisé par l'entreprise COLAS. Le coût de ces travaux est de 27.282 € HT.

Reste à réaliser l'éclairage public du site : l'entreprise MARTINI de Poissons est missionnée pour le faire.



Conseil Municipal des Jeunes

Sous l'impulsion du CMJ, divers travaux et initiatives ont été mis en place. Notamment :

- le pumphack cité plus haut,
- les ateliers de pêche initiés par les bénévoles et l'association Pêche et Défense du Barrage de Bazoilles sur Meuse,
- les décorations de Noël qui ont été réalisées par le CMJ et des adultes, notamment des conseillers, au cours de 3 ateliers dans l'ancien lavoir. (voir photos) Superbe travail ! Bravo à tous !

Nous les remercions pour leur engagement et leur participation à l'embellissement de notre village.

A noter que déjà leur mandat de 2 ans arrive bientôt à échéance et que de nouvelles élections auront lieu en mars 2023. Les dates vous seront communiquées en début d'année.

Travaux logements communaux

Divers travaux ont été réalisés dans les logements communaux :

- **Pavillon ONF** : la haie longeant la rue du Clos Morizot a été arrachée et remplacée par une clôture, travaux réalisés par l'entreprise PERREY FRERES pour la somme de 5.015 € TTC. La réfection du portail et du portillon sera réalisée par l'entreprise JEAN MICHEL ET NOEL pour la somme de 2.988 € TTC.
- **Logement du RDC** de l'ancienne école : Après le départ de l'ancienne locataire quelques travaux de rafraîchissement ont été réalisés. La moquette des 2 chambres a été changée et une nouvelle couche de peinture a été appliquée, le tout pour la somme de 2.271 € TTC. Travaux réalisés par NEUF1000 Services.
- **Logement de la Poste** : une cuisine intégrée est achetée chez WM88 à Chatenois pour un montant de 5 422.67 € TTC. Il était nécessaire d'aménager ce logement qui ne comportait aucun meuble ni appareil ménager dans la cuisine.

Toiture garage logement Presbytère

La toiture du garage du logement F5 du Presbytère a été entièrement refaite : Une nouvelle charpente a été installée après la dégradation avancée de l'ancienne. Une nouvelle couverture a été posée. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise BABIC pour la somme de 9.318 € TTC

Intervention sur les cadrans d'horloge de l'Eglise

Les ampoules LED qui indiquent les heures sur les 4 cadrans de l'horloge de l'église étaient en partie défectueuses. Elles ont toutes été remplacées. L'entreprise CHRETIEN a effectué les travaux pour la somme de 2.613 € HT. Nous avons profité de la nacelle pour procéder à un démaillage et un nettoyage du balcon.





LES ASSOCIATIONS

Société communale de chasse « La St Hubert » de Bazoilles sur Meuse

La société de chasse est cette saison composée de 17 membres veillant à un juste équilibre de la pression animale sur les terrains sylvicoles et agricoles.

Les membres du bureau sont :

| | | |
|---------------------------|------------------|----------------|
| Président : | Thomas ADAM | 07 86 52 48 00 |
| Vice-président : | Dominique BOGARD | |
| Secrétaire et Trésorier : | Laurent LAVAUX | |

Cette saison est particulièrement marquée par la disparition de deux de nos compagnons, deux amis de nos journées en forêt : notre accompagnateur-chasseur de photos en la personne de Jean-Pierre Adam et l'un des plus anciens membres de l'association Monsieur Michel Oudit. Pensées émues.

L'équipe de chasse contribue par ses actions à entretenir l'ensemble des chemins forestiers au profit de tous les utilisateurs de la nature. En effet, l'équipe élague et fauche les 30 kms d'allées du territoire en coordination avec la commission des bois et les équipes ONF.

La période de chasse s'étend du 1er juin au 17 septembre pour la chasse individuelle et du 18 septembre au 28 février 2023 en chasse en battue.

Durant cette période, les actions de chasse se déroulent les dimanches et jours fériés, les accès forestiers principaux de ces zones sont matérialisés par des panneaux afin d'avertir les autres usagers de la nature de la zone chassée.

La population de chevreuils est en légère hausse, une baisse est constatée sur la population de sangliers depuis 2 ans et une population de cervidés qui se plaît sur le territoire de Bazoilles.

L'association est toujours à la recherche de nouveaux partenaires pour participer à nos journées d'affûts et de battues, le prix de l'action de chasse se situe autour de 1100 €, ce tarif est divisé par deux pour les étudiants durant toute leur scolarité.

Pour les jeunes habitants du village qui passeraient leur premier permis de chasse, la part de chasse leur sera offerte pour la première année.

Enfin, nous remercions chaleureusement le conseil municipal et l'ensemble de la commune pour son aide financière accordée sur cette saison 2022-2023.

Le président
Thomas ADAM

Chemin de la voie le Loup

Refait par David JACQUES et Fabien CLAUDE



Eclairage Public Sentier du Pâtis

Les candélabres pour l'éclairage du sentier du Pâtis et l'aire de jeux des petits ont enfin été posés. Ces travaux initiés lors de la création de l'aire de jeux ont donc été réalisés début 2022. Les travaux de câblage et de pose des luminaires ont coûté 20.123 € HT, subventionnés à hauteur de 46 % par le Département des Vosges et le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges. Le coût pour la commune est de 10.867 €.



Association de Pêche et de défense du barrage de Bazoilles sur Meuse

Créée en 2021, l'association de pêche et de défense du barrage de Bazoilles sur Meuse est composée de:

| | | |
|------------------|--------------------|--|
| Président : | Marc MARTIN | 06 32 99 61 83 |
| Vice-Président : | François FORNASIER | 06 30 02 49 43 |
| Secrétaire : | Marie STRABACH | 06 47 73 86 53 |
| Trésorier : | Thierry MARTIN | thierry.martin@caravenue.com |

Les ateliers de pêche : ils ont permis d'accueillir l'année passée 13 enfants de Bazoilles et des environs. Les petits pêcheurs ont pu être initiés à la pêche, à la découverte de l'environnement et pendant les journées pluvieuses à la découverte du matériel et des techniques de pêche, avec, pour clôturer la période : une après-midi de pêche et truite à Andelot et la remise d'un diplôme.

Encore merci à Aurèle pour son aide et aux parents pour les goûters fournis lors de ces mercredis.

Autres manifestations : participation au 14 juillet avec différents stands de pêche aux canards, Chamboule tout, loterie et vente de tickets repas.

Pour l'année à venir : Les ateliers de pêche seront ouverts **aux enfants de 9 à 14 ans de 14 heures à 17h les mercredis au Lavoir, du mercredi 3 mai au mercredi 5 juillet 2023**. Les inscriptions sont possibles auprès des membres du bureau jusqu'au 31 mars 2023. La cotisation sera de 8 euros, avec l'achat de la carte de pêche à la charge des parents. Pour nous assister dans l'encadrement, nous sommes à la recherche de bénévoles !

Joyeuses fêtes à tous

Le Président, Marc MARTIN



Association Familles Rurales

| | |
|----------------------|---|
| Président : | JACQUES Jean-Pierre |
| Vice-présidente : | DE CONTET Annie |
| Trésorière : | MOUDIN Laurence (Démissionnaire) |
| Trésorière adjoint : | MARTIN Michèle |
| Secrétaire : | SIMONET Francine |
| Secrétaire adjoint : | CARITEY Julien |
| Membres : | MORIZOT Marie-Thérèse GALLOIS Jacqueline |

Manifestations :

La galette des rois prévue le 9 janvier 2021 a été annulée pour cause de pandémie.

Le théâtre qui a eu lieu les 15,16 et 17 avril a pu reprendre après deux ans d'absence. Des saynètes désopilantes : Germaine mène la danse ; Permis de conduire à tout âge ; Coquette chambre à louer et la Chauve-souris.

Le public était au rendez-vous pour les deux premières séances, mais un peu moins pour le jour de Pâques. Merci à tous : les bénévoles, la sono et tous les organisateurs.

Le vide-grenier a repris sa place dans le village avec un soleil radieux qui a ravi les organisateurs, les exposants et les visiteurs.

Le public était au rendez-vous. Les repas, les boissons et les gaufres ont été consommés pour le plaisir de tous.

Le 14 juillet, les membres de Famille rurale ont installé un stand pour la vente de gaufres et de glaces, place des marronniers.

Le 11 septembre, comme d'habitude, nous avons installé un point de ravitaillement pour la marche de la vallée de la Meuse. Le président nous a fait revivre un trieur à grains vieux de 80 ans sous le regard curieux du public.

Enfin, Saint Nicolas et son intimidant collègue, le père Fouettard m'ont fait savoir qu'ils ont été heureux, comme chaque année, d'avoir rencontré les enfants du village. Ils ont promis de revenir en 2023 si les enfants sont sages pendant l'année.

On ne peut parler de Famille rurale sans rappeler le « club détente » qui a lieu tous les vendredis à 14 heures à la salle de la Bergerie : Scrabble, jeux de cartes et divers autres jeux se pratiquent dans la joie et la bonne humeur, sous la responsabilité de Michèle Martin.

Les membres du club de théâtre « Bazoill'art » ont repris des répétitions régulières sous la responsabilité de Francine Simonet.

Pour les activités qui se sont déroulées toute cette année, je tiens à remercier tous les participants et à féliciter les bénévoles et les membres de l'association pour la bonne ambiance dans les différents groupes et les efforts de chacun sans lesquels rien ne serait possible.

Toutes les idées sont les bienvenues. N'hésitez pas à les partager et à venir nous voir.

Je remercie également la municipalité pour l'hébergement de nos activités.

Bonne année à tous.

Jean-Pierre JACQUES



Association Sport et Culture

VOYEN Audrey : Présidente
 PERREY Peggy : Trésorière
 MATHERON Yoann : Trésorier adjoint
 MARTIN Sophie : Secrétaire
 HAYOTTE Christelle : Membre de droit
 CLAUDE Audrey et FAGOT Maud : Membres actif

L'association possède désormais une adresse mail : « sportetculture88@gmail.com »

Cette année 2021-22 fut riche en animations et sorties après 2 ans de restrictions dues au Covid :

Sortie patinoire à Toul ; atelier Osier à Bazouilles ; prise en charge du transport pour les sorties « Ecole et cinéma », spectacles au Trait d'union, rencontres USEP et pour le voyage scolaire des classes élémentaires au Haut-Koenigsbourg ; financement de matériel sportif et musical.

L'association a organisé la fête de la musique qui a été un franc succès. Nous renouvelons nos remerciements aux conseillers municipaux pour l'aide apportée, au groupe Bazouillard « Berrezina » ainsi qu'au club de fitness.

L'association a également participé à la fête de l'école, tenu la buvette du 14 juillet conjointement avec le club de judo et organisé la fête d'Halloween.

Nous avons également noué un partenariat avec l'activité fitness afin de permettre d'assurer les adhérents par le biais de la ligue de l'enseignement 88.

Afin de modifier les statuts, nous avons fait appel à un expert au sein de la ligue de l'enseignement. Celui-ci nous a indiqué que les statuts n'étaient pas en règle et que nous étions en incapacité légale de continuer ce partenariat avec l'activité fitness. Nous avons par le biais de la ligue de l'enseignement trouvé plusieurs solutions alternatives pour les 2 animatrices de l'activité fitness afin de leur permettre de poursuivre cette activité au sein du village.

L'association souhaite continuer à proposer des activités aux enfants de l'école. Elle envisage de créer une section pour les adolescents. Nous souhaiterions savoir si cela intéresse des personnes au sein du village et sous conditions d'avoir minimum 3 parents actifs pour pérenniser d'éventuelles sorties.

Une AG extraordinaire se déroulera **le vendredi 27 janvier à 18h** : tous les parents d'élèves ainsi que les parents d'adolescents jusqu'à 18 ans, les membres du périscolaire et Monsieur le Maire sont cordialement invités.

Pour l'année scolaire 2022-23 l'association s'est engagée de nouveau à financer les bus pour Ecole et cinéma, les sorties culturelles (trait d'union) ainsi que pour les rencontres USEP.

Un projet est en cours d'élaboration pour proposer des ateliers d'astronomie (3 ateliers animés par la MCL de Neufchâteau). Un premier atelier aura lieu à Bazouilles après l'école courant janvier et les suivants au printemps au fort de Bourlémont qui dispose d'un planétarium.

L'organisation d'un repas festif est en cours de réflexion le jour de la fête de l'école le 30 juin à la salle des fêtes.

Afin de pérenniser les animations et les activités hors temps scolaire, nous sollicitons la participation des parents d'élèves.

L'association sport et culture est une association de loi 1901 acceptant les dons qui peuvent être déductibles de 66 % de réduction d'impôts.

VOYEN Audrey, Présidente de l'association Sport et Culture.



Président : DE SUTTER Philippe
 Trésorière : DE SUTTER Pascale
 Secrétaire : DE SUTTER Deelan
 Dirigeants : BEDEL Stéphane, CHACON José, DOMINGUES Anthony, KOZAREVIC Zoran, SEABRA Tonio

Après une année blanche due au Covid et au départ de nombreux joueurs, le club a ainsi pu redémarrer cette saison grâce aux retours d'anciens joueurs et la venue de nouveaux joueurs venant des clubs alentours.

Un effectif sénior homogène où le maître mot est le travail dans la bonne humeur et cela s'en ressent sur le terrain et dans les résultats puisque depuis le début de la saison, l'équipe, sous la houlette des coachs Tony et Christopher, n'affiche que des victoires et caracole en tête de son championnat avec la meilleure attaque et la meilleure défense de son groupe.
 Espérons que cette belle première partie de saison pourra accoucher d'une accession à l'échelon supérieur. L'objectif étant avant tout de pérenniser le club et de fidéliser ses joueurs pour continuer à se développer.

Du côté des finances, le club reste sein malgré deux années de COVID.

Pour conclure, je tiens à remercier les anciens joueurs, notamment Deelan et Sébastien qui ont œuvré dans la reconstruction de cette équipe et les nouveaux joueurs d'avoir rejoint ce projet.

Je remercie aussi toutes les personnes, supporters, habitants du village qui viennent en nombre assister à nos matchs à domicile. Ainsi qu'aux dirigeants toujours présents lors des manifestations.

Enfin, je remercie Monsieur le Maire et son équipe Municipale pour leur soutien dans cette nouvelle aventure.

Le président, DE SUTTER Philippe



Fête de la musique

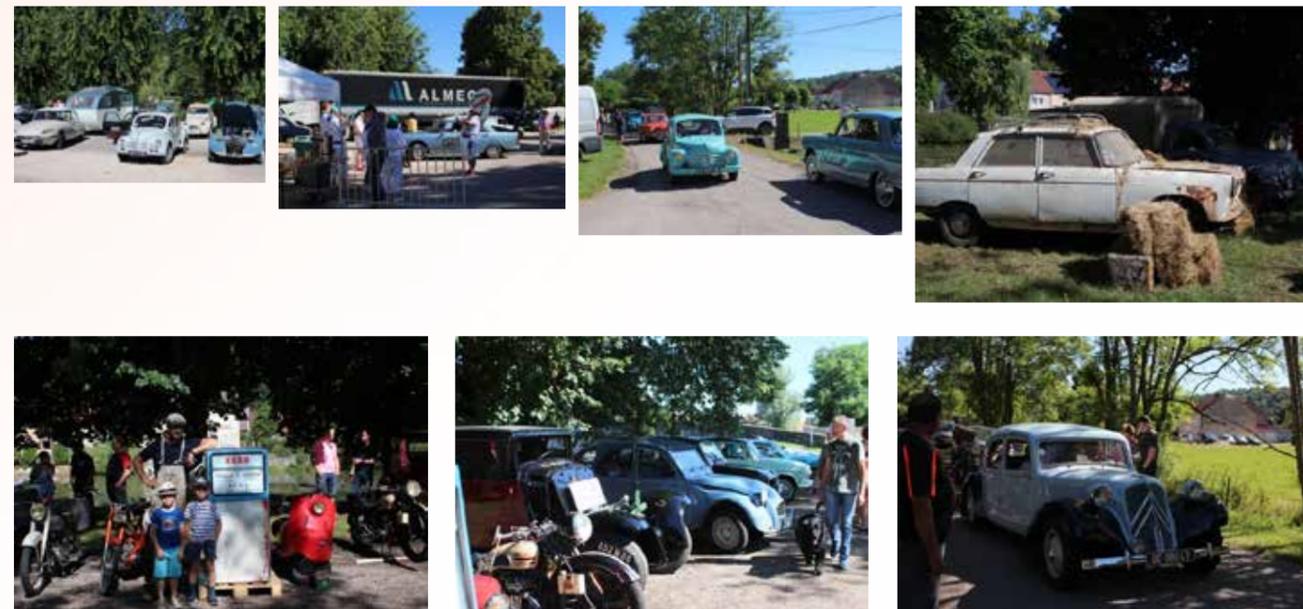
C'est avec beaucoup de plaisir que l'association Sport et Culture, avec le concours précieux des conseillers municipaux, a organisé la fête de la musique. Encore une fois, la population de Bazoilles a répondu « présente » ! Un grand merci à tous.



Rendez-vous avec les voitures anciennes le 2 juillet

La sortie rétro-mobile du 2 juillet 2022 parcourant la route des vacances par la nationale 74, c'est plus de 120 véhicules, tous magnifiques, partis de Colombey-les-Belles pour rejoindre la commune de Bourbonne-les-Bains en faisant étape sur la place des marronniers de notre village. C'est avec un immense plaisir que nous avons accueilli ces véhicules d'un autre temps, suivis de leur caravane pour la restauration des conducteurs et à cette occasion, des habitants du village et d'autres des alentours, avaient exposé ici leurs véhicules, là une vieille pompe à essence, et puis là encore une vieille caravane.... Ah et là un ancien garage de réparation reconstitué.....

La commune avait installé un barnum pour offrir le café et la brioche aux participants, cette initiative a été très appréciée de tous.





Fête du 14 juillet

14 juillet en fête à Bazoilles ! Les structures gonflables ont ravi les enfants qui se sont beaucoup amusés par cette journée chaude et ensoleillée ! Puis la buvette, les glaces pour rafraîchir le plus grand nombre, le chamboule tout, la pêche aux canards, la loterie, les gaufres..... tous ces stands tenus par les diverses associations..... Les jeux multiples pour les enfants, encadrés par les élus avec d'innombrables récompenses pour les gagnants et bien sûr pour les perdants..... ! Puis les repas servis en soirée par les pâtisseries Franc Comtoises de Neufchâteau et le défilé des lampions pour la joie des petits et des grands..... et enfin un feu d'artifice éblouissant tiré par notre artificier David JACQUES. Bravo à tous !



Balade de la Vallée de la Meuse

Enfin notre balade de la Meuse traditionnelle a pu reprendre ses droits le 2^{ème} dimanche de septembre ! Après une année blanche imposée par des mesures sanitaires gouvernementales inexplicables à l'extérieur, c'est avec une joie immense que la municipalité a accueilli les randonneurs et les cyclistes qui étaient un peu plus de 600 au rendez-vous. Comme à chaque fois, rien ne pourrait se faire sans les sympathiques bénévoles et associations, ainsi que les communes d'Harréville les chanteurs, Goncourt et Bourmont. Nous les remercions tous très chaleureusement.



Cérémonie du 11 novembre

La traditionnelle cérémonie du 11 novembre a eu lieu avec les enfants et la directrice de l'école primaire, le conseil municipal, le conseil municipal des jeunes, les pompiers et quelques habitants du village. Une gerbe de fleurs a été déposée au pied du monument.



Le repas des anciens le 11 novembre

Cette année encore, c'est avec un immense plaisir que les élus ont accueilli nos aînés pour un repas convivial à la salle polyvalente qu'ils avaient préparée et décorée la veille sur le thème automnal ; potirons, potimarrons, lierre et autres coloquintes étaient représentés. Après un délicieux apéritif, un excellent repas préparé par Eric Lepetit et son équipe du restaurant l'Evidence, qui a ravi tous les palais a été servi par les membres du conseil. Le livre sur l'hôpital américain à Bazoilles, bientôt traduit en totalité, a été présenté par Mr le Maire. Il sera mis à la vente très prochainement. Dans la salle, beaucoup de photos sur le vieux Bazoilles et l'hôpital militaire ont été exposées par Olivier Metzger.





Soirée « Beaujolais nouveau » le 19 novembre

Pour la 2^{ème} année, le Conseil Municipal a organisé la soirée du « beaujolais nouveau » au profit du club de judo ! 130 personnes étaient au rendez-vous et nous les remercions. La bonne humeur, la musique et la danse ont complété cette soirée très sympathique !

Nous tenons aussi à remercier les membres des clubs de judo et de foot, présents très nombreux à cette soirée, ainsi que les sponsors toujours aussi généreux.

Il s'agit des entreprises suivantes :

**Magasin ELECCLERC
SUPERMARCHÉ**

**NEUFCHÂTEAU
03 29 06 02 02**

**LAURENT TP
Travaux Publics
BAZOILLES SUR MEUSE
06 83 65 60 01**

**SARL PERREY FRERES
Paysage - Clôture - Pépinière
Arnaud TOLLÔT
BAZOILLES SUR MEUSE
03 29 94 22 04 - 06 12 34 03 86**

**SARL BABIC Goran BABIC
Charpente - Couvertures
BAZOILLES SUR MEUSE
03 29 06 10 69**

**RESTAURANT L'EVIDENCE
Maître Restaurateur
Eric LEPETIT
NEUFCHÂTEAU
03 72 60 59 31**

**VBD VOSGES BOIS
DEVELOPPEMENT
Mickaël OUDIN
Directeur d'Exploitation
BAZOILLES SUR MEUSE
03 29 94 02 29 - 06 47 77 23 98**

**Entreprise Paul CALIN
Guy CALIN
Bétons - Terrassements - TP
HARCHÉCHAMP
03 29 06 90 09 - 06 85 07 03 34**

**NEO IMMOBILIER
Agence Immobilière
Olivier METZGER
NEUFCHÂTEAU
03 29 06 18 74 - 06 85 12 21 36**

**VBD VOSGES BOIS
DEVELOPPEMENT
Angélique OUDIN
BAZOILLES SUR MEUSE
03 29 95 60 60 - 06 12 57 66 48**

NOTRE DOSSIER :

L'eau, la vie

Pourquoi économiser l'eau, pourquoi préserver les sources d'eau ?

La planète bleue permet à la vie humaine d'exister. C'est surtout grâce à sa source inépuisable en eau, de par ses océans infinis, ses rivières et ses eaux douces. Certes, notre planète est couverte de nappes phréatiques mais environ 2,5% de l'eau terrestre est potable. Ainsi, l'eau douce devient une denrée rare qu'il faut économiser au maximum.

En France l'eau douce est présente en abondance. Mais néanmoins, les eaux, qu'elles soient souterraines ou de surface sont polluées avec l'utilisation de substances chimiques qui se retrouvent en quantités variables dans l'eau (fertilisants, pesticides, produits pharmaceutiques ..)

En 2009, seulement 45% des masses d'eau de surface étaient en bon ou très bon état écologique et chimique alors que le bon état des masses d'eau souterraines concernait 59% d'entre elles.

Les forêts et le cycle de l'eau

La forêt joue un rôle primordial en matière de préservation de la qualité de l'eau et pour en réguler l'écoulement. Les arbres agissent comme de véritables pompes à eau qui absorbent l'eau des sols forestiers. Par la suite, arbres et plantes transpirent 95 % de cette eau et n'en gardent que 5 % pour leur propre croissance. Les sols forestiers transpirent également l'eau, qui s'évapore dans l'atmosphère. Combinées, l'évaporation du sol et la transpiration des plantes créent un phénomène dit « l'évapotranspiration ».

L'évapotranspiration en forêt est 6 fois supérieure à celle d'une simple parcelle d'herbe de surface égale.

L'importance des massifs forestiers

Les massifs forestiers sont des régulateurs du climat. Ils ont le pouvoir de modifier sensiblement les caractéristiques des masses d'air passant au-dessus des forêts. Ces modifications de caractéristiques des masses d'air favorisent les régimes de pluies.

Le réchauffement climatique entraînera des conséquences de plus en plus dramatiques d'ici quelques années. Il ne fait pas seulement évoluer les températures à la hausse mais il modifie aussi sensiblement le cycle de l'eau.

D'où l'importance de maintenir des forêts.

Les forêts protègent votre eau potable

Les captages de 1998 à 2008. Près de 4800 captages utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine, (sur environ 34 000), ont été abandonnés en France dont environ 2000 pour des motifs liés à la qualité de l'eau (présence excessive de nitrate, de pesticides, d'hydrocarbure...) et les autres en raison de leurs trop faibles débits. On retrouve essentiellement ces captages abandonnés dans les régions peu forestières.

La forêt est un élément régulateur naturel de la ressource en eau. Les arbres puisent leurs nutriments en sels minéraux dans le sol et dans l'eau pour croître. Ils exercent ainsi un effet de filtre naturel. La forêt joue aussi un rôle de tampon en absorbant de forts volumes d'eau qu'elle restitue progressivement. Elle limite ainsi les phénomènes de crues et les risques d'érosions.

La pérennité du couvert forestier est favorable à une eau de qualité, les eaux souterraines issues de la forêt contiennent bien moins de nitrates que celles issues de terres agricoles.

Mais attention à la perturbation du couvert forestier comme les coupes rases, la déforestation pour l'installation d'éolienne et de panneau photovoltaïque qui ont un effet négatif sur la qualité de l'eau. Les porteurs de tels projets en forêt doivent en être conscients.

La forêt est le milieu naturel qui préserve le mieux la qualité de l'eau.

En résumé

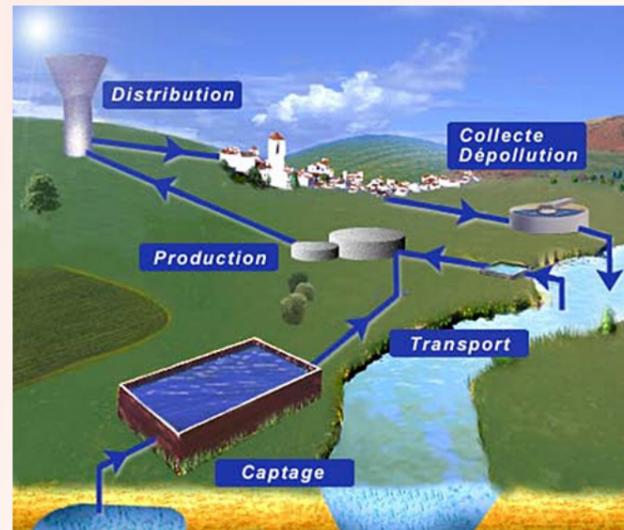
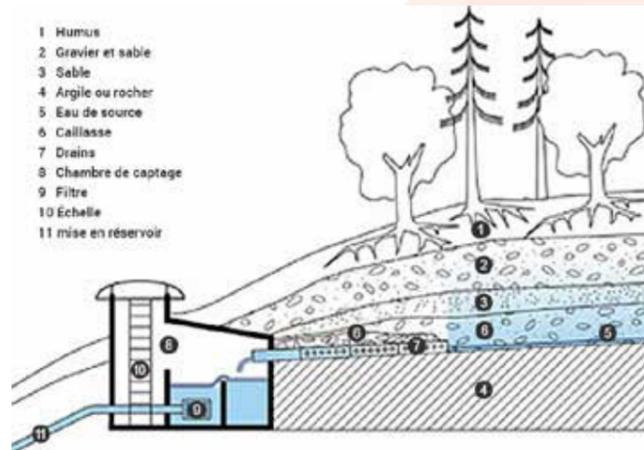
Dans un contexte de forte diminution des ressources en eau et de pollutions de toutes sortes, les préoccupations sont nombreuses autour de la question de la préservation de l'eau et de sa qualité. Or, les forêts participent au cycle de l'eau et jouent un véritable rôle pour la préservation de cette ressource.

Mais pour que cela perdure et dans un contexte où la forêt est davantage sollicitée, la mécanisation plus présente, les dépêrissements importants, l'apparition des nombreux projets photovoltaïques et éoliens auront un effet délétère sur notre forêt.

Les forestiers et les acteurs de l'eau ont tout intérêt à nouer des partenariats pour travailler ensemble au maintien de cette qualité d'eau forestière.

Jean-Christophe TOUSSAINT

Agent ONF



LA FORGE DE BAZOILLES

B

BAZOILLES (VOSGES)



(Carte de Cassini vers 1800)

forges et de fourneaux dont la construction était projetée. Le Comte de Massebach les trouva toutes construites lorsqu'il acheta la terre en 1708, et deux années après M. de Barbarat de Mazurot en fit l'acquisition.

Ce fourneau ne roule que trois mois et demi, à quatre mois par an, et sa fonte ne monte guère qu'à deux cent cinquante milliers. Il consomme mille queues de mine, tirées de Morvilliers, autrefois le Fol-le-grand, aujourd'hui Bruney-Neuilly, village éloigné de Bazoilles de deux mille sept cents toises O., et de La Marche de quinze mille six cents toises N. N. O. Cet approvisionnement a lieu,

en vertu d'un arrangement fait avec le Seigneur de Villoucelles, auquel on paie un canon annuel de 10 francs barrois, de manière que la mine coûte 5 liv. la queue, rendue sur la place; elle contient quatre cuveaux ou feuillettes de dix-huit pouces neuf lignes de diamètre moyen, et treize pouces six lignes de haut; elle pèse mille vingt-cinq livres; il en faut quatre et quatre un quart au mille de fonte.

La forge est installée sur la Meuse à l'écart du village.

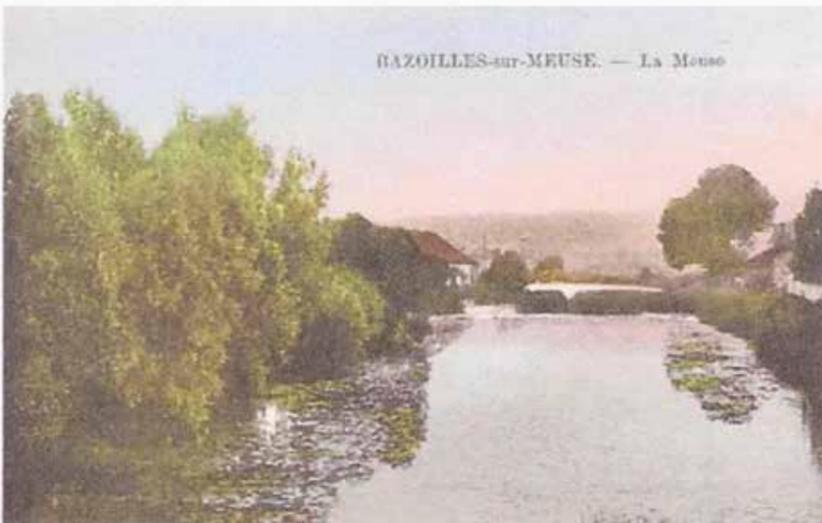
«En continuant de s'éloigner de La Marche dans la direction du N. N. O. on arrive à Bazoilles, village remarquable parce qu'il est situé à l'endroit où la Meuse, à gauche de laquelle il se trouve, entre sous la terre une lieue au-dessus de Neufchâteau. On compte de Bazoilles à Vrécourt huit mille toises, et jusqu'à La Marche treize mille huit cents toises N. N. O. Il y a à Bazoilles des forges et fourneaux à fer dont les héritiers de M. de Mazurot, ancien Intendant de Moulins, sont propriétaires. Feu M. de Mazurot les avait donnés à bail à M. Nicolas Thouvenin, moyennant une somme 6400 liv. Ce bail doit expirer au premier octobre 1790. Il appert par des extraits en forme des trois derniers contrats d'acquisition des forges de Bazoilles, qu'elles sont fort anciennes. En 1693, le Comte de Thiauourt acquit avec la terre des plans de



Cette mine qui est en grains, et très-abondante, se trouve disposée par couches à six et huit pieds de la superficie. On paie 2 s. de Lorraine par queue de mine au propriétaire des terrains dans lesquels on la fouille. Le fermier se proposait, lors de ma visite, d'essayer des mines qui se trouvent dans le territoire d'Areville, bailliage de Bourmont. La consommation de charbon au fourneau est de neuf cents vanes, qui emploient cinq petites cordes de 30 s. de France. La vanne vaut 12 liv.10.

On compte de trois vanes à trois vanes trois quarts au mille de fonte.

Le fourneau ne coule que des gueuses. La pierre d'ouvrage se tire de Rozières, près Vrécourt. Il y a deux feux d'affinerie à la forge; on y fabrique environ deux cent vingt milliers, qui emploient cinq cents vanes de charbon. La consommation totale de bois au fourneau et à la forge, évaluée en cordes de trois pieds et demi de Lorraine, est de deux mille cordes. Les forêts de la terre de Bazoilles donnent annuellement cent vingt-cinq arpents de coupe de l'âge de vingt-cinq ans, compris dans le prix du bail. Le Seigneur y a sa propre gruerie. Cette affectation fournit environ un tiers de la consommation, le surplus s'achète dans les bois et quarts de réserve des Communautés voisines dépendantes des maîtrises de Bourmont, Neufchâteau et Saint-Mihiel, en concurrence avec d'autres forges.



On emploie à ces mines un commis, un fondeur et son aide, deux chargeurs, deux repareurs de mine, un dégraisseur, quatre affineurs et deux goujats; en tout quatorze personnes. Le fer s'y vendait en 1785, 140 liv. de France le mille; ainsi le montant annuel de la vente est environ de 31000 liv. Ces fers restent presque tous en Lorraine. Le droit de marque ne se paie que sur la fonte, et monte à 2000 liv.

Enfin, lors de ma visite, le fermier du fourneau de Bazoille, dont nous parlerons ci-dessous au bailliage de la Marche, se proposait de fouiller de la mine de fer au village d'Hareville, situé sur la Meuse à deux mille quatre-cents toises, S. S. O. de ce fourneau, et à quatre mille trois-cents toises, N. de Bourmont.

Dietrich op.cit. - texte publié en 1800 à la période des Frères Michel mais écrit avant la Révolution - extrait par S. Raze)

En 1789, d'après «Le Savoir-fer» de Jacques Corbion, l'installation comprend un haut-fourneau. En 1821, est ajouté un martinet et en 1837, un second haut-fourneau. Il marche 4 mois sur 12 par manque d'eau. Le minerai provient de Liffol-le-Grand. La production est de 125 tonnes par an. ■

Le savoir... fer — Glossaire du haut fourneau - Jacques Corbion Éditeur : Association le savoir... FER - Florange. - <http://savoir.fer.free.fr/index.php>

Voir par ailleurs la fontaine Jeanne d'Arc (fonderie de Varigney) :

<https://e-monumen.net/patrimoine-monumental/fontaine-jeanne-darc-bazoilles-sur-meuse/>

PROJETS

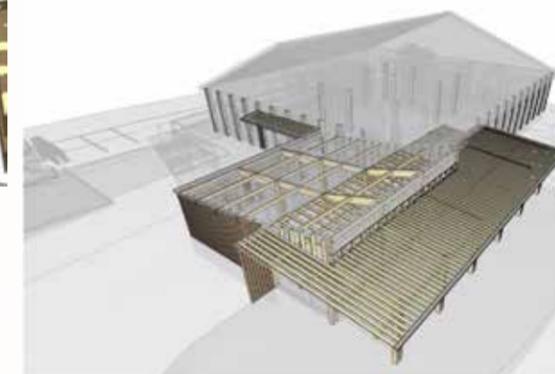
Périscolaire

Le projet de création d'un périscolaire annexe au bâtiment de l'école est bien engagé.

L'architecte a préparé le lancement de la consultation. Les travaux devraient débuter courant mars 2023 pour une ouverture du bâtiment dès la rentrée des classes 2023-2024.

Les bois nécessaires à la structure du bâtiment proviennent de notre commune pour le chêne et le hêtre et des communes avoisinantes de Liffol-le-Grand pour le sapin et de Harréville-les-Chanteurs pour le douglas.

Après leur coupe en début d'année 2022, ils ont été acheminés à la scierie Vosges Bois Développement de notre commune où ils ont été sciés. Actuellement, ils sont en cours de séchage afin d'être prêts au démarrage des travaux.



Photos prises le mardi 08 mars 2022. La réception des chênes en forêt communale avec la société VBD, l'ONF et les élus de la commune pour la réalisation du périscolaire, une extension à l'école primaire du village.

Au cours de cette opération, 28 grumes de chênes, soit 35 m3 de bois brut pour obtenir 9.11 m3 utilisables à la construction. Aussi, un lot de Hêtres a été choisi pour la réalisation des madriers (l'ossature), les poteaux et poinçons qui représentent 12.155 m3 utilisables à la construction. Il faudra compter aussi sur 2.48 m3 de sapins et enfin 7.46 m3 de douglas.



Adhésion à la CAF

Depuis la rentrée de septembre 2022, la commune est partenaire de la Caisse d'Allocation Familiale des Vosges pour le périscolaire. De ce fait, il a été nécessaire de se mettre en conformité avec la réglementation en matière d'encadrement des enfants.

Ainsi, depuis la rentrée de Septembre 2022, nous avons l'obligation d'avoir un responsable du périscolaire détenant le BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) ou équivalent. Madame Audrey Claude a été recrutée à cet effet.

L'équipe d'accueil et d'animation est composée de Mesdames Sylvie Chacon, Christine De Vito, Corinne Gillot et Dany Waternaux, arrivée également en Septembre 2022

Au niveau de la tarification, le conseil municipal, à la demande de la CAF a créé 2 tarifs en fonction du quotient familial :

| | MATIN | | MIDI | | SOIR | |
|-----------------------|---------|---------|----------|----------|---------|---------|
| QUOTIENT FAMILIAL | < 850 € | > 850 € | < 850 € | > 850 € | < 850 € | > 850 € |
| TARIFS GARDERIE | 1,50 € | 1,65 € | 0,50 € | 0,55 € | 2,00 € | 2,20 € |
| RESTAURATION SCOLAIRE | | | + 4,50 € | + 4,50 € | | |

Nous vous rappelons les horaires d'accueil :

| Horaires | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Garderie matin | 7H30 – 8H50 | 7H30 – 8H50 | 7H30 – 8H50 | 7H30 – 8H50 |
| Garderie soir | 16H30 - 18H30 | 16H30 - 18H30 | 16H30 - 18H30 | 16H30 - 18H30 |

La municipalité a l'intention de relancer à compter de 2023 un centre aéré. Ce centre serait ouvert du 31 juillet au 25 août 2023 pour les enfants de 6 à 12 ans. Le choix de ces dates permettra aux familles d'avoir une solution de garde, les structures des alentours étant fermées.

Travaux sur RD 74 A, route de Fréville

Après maintes réunions et modifications du projet, les travaux sur cette départementale seront démarrés en mars 2024. 6 mois de travaux sont nécessaires, ils devraient se terminer au plus tard fin octobre 2024.

Rue de la Croisette

Après quelques demandes de report de démarrage de travaux émanant des Ets CALIN, ceux-ci vont enfin commencer en janvier 2023 pour se terminer au plus tard le 30 avril 2023.

Création de sentiers de randonnée

Nous avons travaillé sur la création de 3 sentiers de randonnées sur le territoire de Bazoilles en collaboration avec le Club Vosgien et l'office du tourisme de la CCOV. Soit le tracé des sentiers, la prévision de mobilier (bancs, tables...), le balisage et les panneaux. Ces partenaires ont validé 2 sentiers de randonnée, « la vallée de la Meuse » et « le vieux chêne ». Une convention autorisant l'utilisation du chemin « le vieux chêne » devait être signée par l'association foncière. Cette dernière a refusé la signature prétextant des problèmes de sécurité !? De ce fait, il ne reste officiellement que le chemin « la vallée de la Meuse ».

Création d'une nouvelle association

Le conseil municipal a souhaité la création d'une nouvelle association qui proposerait des activités nouvelles que les autres associations, de par leur propre identité, ne pourraient pas intégrer. Plusieurs réunions ont eu lieu, et c'est grâce à l'engouement, au dynamisme et à la motivation de certaines personnes présentes que la composition de cette association a vu le jour. Elle est en cours d'enregistrement officiel, mais nous vous invitons à lire le message des actrices principales.

Bazoilles Vit'Animée

« La nouvelle association du village, ouverte à toutes et tous, vous invite à la rejoindre en 2023 pour partager des moments de plaisir, de sport et de convivialité.
Bazoilles Vit'Animée a pour volonté de proposer de multiples activités : culturelles, sportives et des sorties afin de répondre au mieux aux envies de tous, quel que soit l'âge.
Vous aimez marcher, faire du ping-pong ou toutes autres activités.....

Contactez-nous à : bazoillesvitaminée88@gmail.com

En devenant adhérent à Bazoilles Vit'Animée, vous donnerez vie et dynamisme à notre joli village. La cotisation annuelle est fixée à 15 € pour les plus de 16 ans et 10 € pour les enfants. L'ensemble du bureau vous souhaite à toutes et tous d'agréables fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour l'année 2023.
Bazoilles Vit'Animée, c'est la culture, le bien-être, le partage et la joie de vivre à deux pas de chez vous !

Alors, rejoignez-nous dans cette aventure. »

Tous les membres de l'Association

Projet pour un Centre aéré

La municipalité de Bazoilles sur Meuse souhaiterait mettre en place un centre aéré durant le mois d'août 2023 (**3 voire 4 semaines du 31/07/2023 au 25/08/2023**).

La structure accueillerait les enfants de 6 à 11 ans (du CP à la 6^{ème}) à la salle polyvalente. Les habitants du village seraient prioritaires. En fonction du nombre d'inscrits, le centre pourra être ouvert aux communes extérieures.

La commune étant affiliée à la CAF, les aides financières pourront être utilisées.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Par le dispositif MaPrimeRénov'Sérénité



Compte tenu du vieillissement du parc de logements privés sur le territoire autant sur les problèmes énergétiques que sur le cadre de vie des personnes âgées, la Communauté de Communes a décidé de mettre en place une OPAH sur la période 2022-2024 grâce aux concours de l'ANAH, du Département des Vosges et de la Région Grand-Est.

L'OPAH permet d'aider financièrement les propriétaires occupants pour leurs travaux visant à :

- l'amélioration énergétique des logements,
- l'adaptation des logements à une situation de handicap ou de vieillissement,
- le traitement de l'habitat indigne ou très dégradé.
- La remise sur le marché de logements vacants très dégradés sur les Communes de Neufchâteau et Chatenois

SOLIHA Vosges réalise un accompagnement administratif, technique et financier personnalisé et tout cela gratuitement.

Conditions principales d'éligibilités aux aides :

- ✓ Etre propriétaire
- ✓ Le logement à plus de 15 ans
- ✓ Ne pas avoir commencé les travaux,
- ✓ Réaliser un gain énergétique de 35% minimum sur l'étiquette de la maison et sortir le logement de l'étiquette énergivore
- ✓ Ne pas avoir acheté un logement HLM dans les 10 dernières années
- ✓ Respecter les conditions de ressources précisées dans le tableau ci-dessous :



| Nombre de personnes composant le ménage | Ménages aux ressources très modestes en euros | Ménages aux ressources modestes en euros |
|---|---|--|
| 1 | 15 262 € | 19 565 € |
| 2 | 22 320 € | 28 614 € |
| 3 | 26 844 € | 34 411 € |
| 4 | 31 359 € | 40 201 € |
| 5 | 35 894 € | 46 015 € |
| Par personne supplémentaire | + 4 526€ | + 5 797€ |

Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" sur l'avis d'impôt le plus récent. Attention dès que

l'avis de Situation Déclarative est disponible, l'ancien devient caduc.

Si vous dépassez le barème de ressources, vous pouvez contacter M. Kevin LEOUEZ, Conseiller en Energie qui vous renseignera sur les aides que vous pouvez prétendre ou toute question relevant de la rénovation énergétique dans le cadre du **Programme SARE** (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) mise en place par la CCOV au 03.72.60.05.19 (Uniquement de 13h30 à 17h30 le lundi, mercredi et vendredi 17h ou par mail k.leouez@solihavosges.fr)

Si vous souhaitez plus de renseignements, contactez soit directement SOLIHA Vosges, ou en remplissant le questionnaire ou en vous inscrivant sur <https://monprojet.anah.gouv.fr>

Vous serez ensuite contacté par SOLIHA VOSGES qui établira un **diagnostic gratuit** de votre situation.

Des permanences sur le territoire assurées par SOLIHA sont mises en place pour rencontrer directement la chargée d'opération :

- Le 2^e Lundi du mois de 10h à 12h à la Mairie de Liffol-Le-Grand SANS RDV
- Le 3^e Lundi du mois de 10h à 12h à la Maison France Service à Chatenois SUR RDV
- Le 4^e Lundi du mois de 10h à midi au CCAS de Neufchâteau SANS RDV

Contact SOLIHA VOSGES Adresse : 34 rue André Vitu 88026 EPINAL



Tél : 03 29 31 97 00 de 8h45 à 11h45 – Accueil physique sur RDV Mail : solihavosges@solihavosges.fr

VIVRE ENSEMBLE

Bruits de voisinage La notion de bruits de voisinage dépasse la signification courante se limitant aux bruits produits par les « voisins ». Il s'agit de tous les bruits ne faisant pas l'objet d'une réglementation spécifique (Code de la Santé Publique). Ce code distingue trois catégories de bruits de voisinage :

- Les bruits liés au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ;
- Les bruits provenant des activités (activités professionnelles ou activités sportives, culturelles ou de loisir, organisées de façon habituelle) ;
- Les bruits provenant des chantiers. Le Code de la santé publique permet de sanctionner « les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme » à tout moment de la journée. Même avant 22 heures, tout bruit gênant peut être sanctionné.



Déneigement Pour une raison de sécurité et de civisme, n'oubliez pas de déneiger vos trottoirs, sans oublier l'aide indispensable à apporter aux personnes âgées. C'est l'occasion de marquer votre solidarité de voisinage.

Stationnement Est-il nécessaire de rappeler :

- que les trottoirs sont destinés aux piétons et non aux véhicules ?
- que les zones d'arrêt de bus ne sont pas des places de parking ?

Le stationnement sur les trottoirs et sur les arrêts de bus est effectivement interdit.



Bricolage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute



pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage, bétonnière (liste non limitative) dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;
Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h ;

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Des dispositions plus restrictives peuvent être prescrites par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales. (Extrait de l'arrêté préfectoral n°964/08)



Les chiens doivent être tenus en laisse tant dans la rue que dans la forêt. Respecter les propriétés privées qui ne sont pas des « parcs pour chiens ».

Les poubelles doivent être déposées le jour même, peu de temps avant le ramassage. Il est en effet important d'éviter que les sacs soient éventrés par les animaux. Les poubelles, doivent être retirées des trottoirs le plus rapidement possible après le passage des éboueurs pour éviter toute gêne, pour des raisons esthétiques et pour l'hygiène.



Petit rappel :

Collecte sac jaune le vendredi matin

Collecte ordures ménagères le lundi en soirée

Bazoilles sur Meuse



Pegar Print
IMPRIMERIE THOUVENIN

21, rue de Feglie
55270 DERBAMONT
Tél. 03 23 36 60 96
Email: contact@pegar-print.com

